



Rapport de Gestion de la Municipalité de

corsier
vevey

<i>Page 3</i>	Rapport de l'auditeur sur les comptes annuels
<i>Page 4</i>	Liste des ententes intercommunales
<i>Page 5</i>	Comptes de la déchèterie de Praz-Libon et rapport d'activité
<i>Page 11</i>	Comptes du BTI et rapport d'activité
<i>Page 29</i>	Comptes d'Ondîne et rapport de gestion
<i>Page 38</i>	Rapport d'activités de l'Association Scolaire Intercommunale
<i>Page 51</i>	Rapport d'activités de la CORAT
<i>Page 54</i>	Rapport d'activités de la commission Prévention Riviera

Exercice 2020 Annexes



FIDUCIAIRE JEAN-CHRISTOPHE GROSS SA

VEVEY



Entreprise certifiée EXPERTsuisse

AV. PAUL-CERESOLE 12
TELEPHONE 021 925 30 50
CCP 18-25928-2

ADRESSE POSTALE :
CASE POSTALE 396
1800 VEVEY 1

Au conseil communal de la
commune de Corsier-sur-Vevey

Corsier-sur-Vevey

Vevey, le 23 avril 2021

Rapport de l'auditeur sur les comptes communaux annuels 2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels ci-joints de la Commune de Corsier-sur-Vevey, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Corsier-sur-Vevey alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 *Review (examen succinct) d'états financiers*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels de la Commune de Corsier-sur-Vevey ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

FIDUCIAIRE JEAN-CHRISTOPHE GROSS SA

Jean-Christophe Gross
Réviseur responsable

Simon Guignard

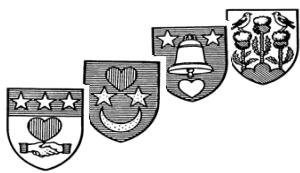
Etat au 31.12.2020

<u>Entité</u>	<u>Forme juridique</u>	<u>Réviseur agréé</u>
Association Régionale d'Action Sociale de la Riviera (ARAS)	Association de communes	SCF Révision SA
Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC)	Association de communes	Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA
Association Sécurité Riviera (ASR)	Association de communes	Fidal Fiduciaire Lambelet SA
Commission Intercommunale de la taxe de séjour	Entente intercommunale	Fidinter SA
Commission Intercommunale de Lavaux (CIL)	Entente intercommunale	Aucun
Communauté Intercommunale d'Equipement du Haut-Léman (CIEHL)	Entente intercommunale	PKF Fiduciaire SA
Fonds culturel de la Riviera (FCR)	Entente intercommunale	PKF Fiduciaire SA
Service Intercommunal de Gestion (SIGE)	Association de communes	Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA

Etat au 31.12.2020

<u>Entité</u>	<u>Forme juridique</u>	<u>Réviseur agréé</u>
Association régionale de la Riviera pour la préparation à la retraite	Association de droit privé	---
Bureau Technique Intercommunal (BTI)	Convention municipale	Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA (via comptes communaux de Corsier-sur-Vevey)
Déchèterie intercommunale de Praz-Libon	Convention municipale	Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA (via comptes communaux de Corsier-sur-Vevey)
Groupement forestier de la Veveyse	Corporation de droit public spécifique (loi forestière)	---
Montreux-Vevey Tourisme (MVT)	Association de droit privé	---
Promove	Association de droit privé	---
Réseau Enfance Vevey et Environs (REVE)	Convention mixte	Chaque exploitant de structures du Réseau REVE est soumis, selon son statut juridique, aux contrôles légaux de sa comptabilité et ses comptes
Structure d'accueil extrascolaire du Cercle de Corsier (ONDINE)	Convention municipale	BDO SA (via comptes communaux de Jongny)

Liste non exhaustive

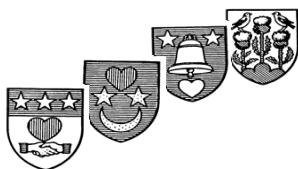


CORSIER-SUR-VEVEY

Déchèterie provisoire de Praz-Libon

COMPTES 2020

Version 1.2 - 19.02.2021



Commentaires des Comptes 2020

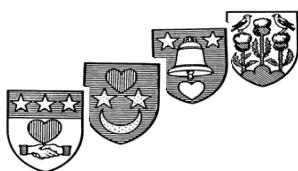
REVENUS

4354.06 Rétrocession verre et divers	
4354.01 Rétrocession PET	
4354.02 Rétrocession équip. électroniques	
4354.03 Rétrocession papiers	Reprise du papier payant en 2020
4354.04 Rétrocession alu / fer blanc	
4354.05 Rétrocession cuivre / cannettes / ferraille mélangée	
4354.09 Rétrocession autres et divers	Pas de rétrocension "divers" en 2020
4359.03 Encaissements cartes "entreprise"	

TOTAL "REVENUS"

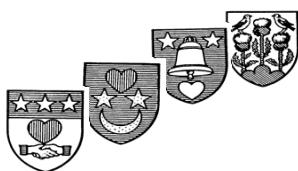
FRAIS d'EXPLOITATION

3080.00 Personnel	Selon convention avec SATOM + remplacements par voirie
3090.00 Frais de recrutement	Frais recherche exploitant déchèterie 2021
3120.00 Eau, énergie, combustible,...	Dont 50% remplacement compacteur (solde sur budget 2021)
3113.00 Achat matériel/équipement	Diverses interventions dont réparation de compacteurs 950 m ² à CHF 7.00/an
3141.00 Entretien/travaux divers	
3161.00 Location du sol	
3163.00 Location des infrastructures	
3182.00 Frais de téléphone et internet	Dont gestion comptable assurée par Corsier pour CHF 9'048.15
3185.00 Frais d'administration	
3186.00 Assurances et frais divers	
3188.00 Transport et élimination	Selon volumes et coûts 2020



Comptes 2020

	COMPTES 2020	BUDGET 2020	COMPTES 2019
REVENUS			
4354.06 Rétrocession verre et divers	4'567.85	4'000.00	4'422.00
4354.02 Rétrocession PET	916.75	600.00	1'559.75
4354.02 Rétrocession équip. électroniques	11'306.25	11'600.00	14'322.95
4354.03 Rétrocession papiers	-	1'000.00	986.05
4354.04 Rétrocession alu / fer blanc	3'088.65	8'000.00	7'611.95
4354.05 Rétrocession cuivre / cannettes / ferraille mélangée	304.00	1'600.00	321.80
4354.09 Rétrocession autres et divers	-	3'800.00	464.20
4359.03 Encaissements cartes "entreprise"	3'804.30	2'400.00	2'108.00
TOTAL "REVENUS"	23'987.80	33'000.00	31'796.70
FRAIS d'EXPLOITATION			
3080.00 Personnel	130'228.35	128'000.00	127'624.80
3090.00 Frais de recrutement	932.45	-	-
3120.00 Eau, énergie, combustible,...	1'824.70	1'800.00	1'745.85
3113.00 Achat matériel/équipement	7'775.95	5'000.00	14'920.10
3141.00 Entretien/travaux divers	9'304.50	5'000.00	11'072.60
3161.00 Location du sol	6'650.00	6'650.00	6'650.00
3163.00 Location des infrastructures	3'639.05	3'100.00	2'736.60
3182.00 Frais de téléphone et internet	1'320.00	1'200.00	1'396.70
3185.00 Frais d'administration	12'241.25	9'000.00	12'425.25
3186.00 Assurances et frais divers	789.65	1'000.00	987.00
3188.00 Transport et élimination	252'963.55	200'000.00	238'885.05
TOTAL "FRAIS d'EXPLOITATION"	427'669.45	360'750.00	418'443.95
COÛT de FONCTIONNEMENT de la déchèterie	403'681.65	327'750.00	386'647.25
REPARTITION INTERCOMMUNALE			
Corsier ⇒ 3'363 32.887%	132'757.80	33.376%	129'047.55
Corseaux ⇒ 2'287 22.365%	90'281.65	22.494%	86'971.80
Chardonne ⇒ 3'032 29.650%	119'691.25	28.990%	112'087.70
Jongny ⇒ 1'544 15.099%	60'950.95	15.140%	58'540.20
TOTAL REPARTITION	39.48 par habitant	100.000%	327'750.00
Total de ctrl		0.00	0.00
			0.00



Statistiques 2019/2020

2019					
		Passages	%	Population *	%
Corsier	⇒	7'820	33.75%	3'386	33.38%
Corseaux	⇒	5'392	23.27%	2'282	22.49%
Chardonne	⇒	6'376	27.51%	2'941	28.99%
Jongny	⇒	3'585	15.47%	1'536	15.14%
1'686.46 tonnes représentant	⇒	23'173	100.00%	10'145	100.00%

* au 31.12.2018

2020					
		Passages	%	Population **	%
Corsier	⇒	7'175	32.90%	3'363	32.89%
Corseaux	⇒	5'278	24.20%	2'287	22.36%
Chardonne	⇒	6'065	27.81%	3'032	29.65%
Jongny	⇒	3'292	15.09%	1'544	15.10%
1'706.25 tonnes représentant	⇒	21'810	100.00%	10'226	100.00%

** au 31.12.2019

Variation 2019/2020					
		Passages	%	Population	%
Corsier	⇒	-645	-8.248%	-23	-0.679%
Corseaux	⇒	-114	-2.114%	5	0.219%
Chardonne	⇒	-311	-4.878%	91	3.094%
Jongny	⇒	-293	-8.173%	8	0.521%
19.79 tonnes représentant (soit une augmentation de 1.17%)	⇒	-1'363	-5.882%	81	0.798%

Déchèterie intercommunale « En Praz-Libon » - Rapport d'activité 2020

Dans le cadre de la mise en place en 2014 de la taxe au sac sur les communes du Cercle de Corsier-sur-Vevey, les quatre communes (Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey et Jongny) ont uni leurs efforts pour l'exploitation d'une déchèterie sur le site En Praz-Libon, à Fenil-sur-Corsier, propriété de la Commune de Corsier-sur-Vevey.

Afin de régler l'aspect contractuel de cette exploitation, les communes ont signé un contrat de droit administratif pour la mise à disposition de cette infrastructure au début 2015.

La commune de Corsier-sur-Vevey exerce donc le leadership dans ce dossier, pour lequel elle s'est attachée, dès 2015 également, les services et compétences de SATOM SA pour la gestion du site et de son personnel. Ce contrat de collaboration a pris fin au 31 décembre 2020, avec la reprise par la Commune de Corsier-sur-Vevey de la gestion entière de la déchèterie intercommunale. Elle profite ici de remercier SATOM SA pour la très bonne collaboration tout au long de ces dernières années.

La structure mise en place a permis de réceptionner durant l'année 2020 les déchets suivants :

Type de matière	Tonnage 2020	Tonnage 2019	Tonnage 2018	Exutoire
Benne encombrants	414.42	408.64	409.58	SATOM Monthe
Benne papier	35.94	61.50	58.42	Retripa Crissier SA
Benne bois	238.18	242.36	218.10	SATOM Monthe
Benne inerte	284.52	241.92	289.68	Carrière d'Arvel
Benne verre trié	46.72	45.12	43.32	Vetropack St-Prex
Déchets verts – branches - gazon	467.05	441.55	334.42	SATOM Villeneuve
PET (bigbags)	4.93	5.50	5.22	Petrecycling Roche
Textiles	15.80	16.58	15.70	Valtex Monthe
Fer léger	104.23	109.18	119.58	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Fil isolé cuivre 30-35 %	1.00	0.33	1.22	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Aluminium, boîtes	0.73	0.43	0.83	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Aluminium ramassages commune	0.10	2.46	1.13	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Métaux ferreux	0.00	0.00	0.08	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Carton	38.34	44.56	49.02	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Appareils Swico	13.23	16.23	17.88	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Petits appareils S.EN.S	12.41	16.09	17.07	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Frigos	3.97	8.60	9.78	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Lave-vaisselle, four	7.55	9.18	13.09	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Déchets spéciaux	15.13	14.23	10.45	Cridec SA Eclépens / SATOM
Huiles	~2.00	~2.00	~2.00	SATOM Monthe
Divers (amiante, etc.)	0.00	0.00	0.00	Divers
Tonnage total	1'706.25	1'686.46	1'618.37	

En 2020 et par rapport à 2019, il a été récupéré 19.79 to supplémentaires (+1.17%), ce qui représente un total moyen par habitant de 166.85 kg (166,24 kg en 2019) soit une légère augmentation.

Toujours par rapport à l'année précédente, le nombre d'entrées à la déchèterie est passé à 21'810 entrées (-5.89%) pour 10'226 citoyens concernés (+0.80%). Pour rappel, chaque ménage est au bénéfice d'une carte citoyenne « ménage ». Les entreprises locales doivent par contre obtenir une carte citoyenne « entreprise » auprès de chaque administration concernée.

Les informations et directives relatives à la déchèterie de Praz-Libon sont disponibles sur www.dechetscerclecorsier.ch.

Les résultats après sept ans de fonctionnement de la déchèterie de Praz-Libon sont jugés bons pour tout ce qui est du fonctionnement dans son ensemble, avec une bonne acceptation de la population. L'adaptation et le cumul des horaires d'ouverture (citoyens-entreprises)

introduits dès 2015 ont amélioré le service offert à la population. La mise en place d'une barrière d'accès a également facilité l'accueil sur le site.

Par contre, force est de constater que trop d'usagers se présentent encore régulièrement avec des matières qui doivent normalement être éliminés via les sacs taxés. Des contrôles plus stricts seront opérés dès le début 2021 afin de limiter ces abus au maximum.

Avec l'arrivée du Covid-19, des contraintes supplémentaires ont dues être déployées pour respecter les normes sanitaires avec, par moment et certains jours, de longues files d'attente. Il a même été nécessaire de fermer, durant quelques semaines, notre infrastructure au moment des premières mesures de confinement. Cela se reflète notamment sur l'évolution de certains volumes de déchets (à la baisse pour le papier et à la hausse pour la biomasse et les encombrants).

Le poids moyen déposé par passage représente plus de 78 kg, ce qui est relativement important et en augmentation par rapport à 2019 (72 kg). Ce phénomène provient d'une part du fait que la Déchèterie intercommunale se trouve à une certaine distance des zones d'habitation et que par conséquent les usagers ne se déplacent pas pour rien et d'autre part qu'elle est accessible aux entreprises qui peuvent venir y déposer leurs déchets, payants pour certains d'entre eux.

Dans la gestion quotidienne, mentionnons le cas de petites entreprises qui se présentent avec une carte citoyenne « ménage » alors qu'elles devraient utiliser une carte « entreprise ». Ce point est toujours difficile à traiter et délicat pour le personnel en place, car il n'est pas formé pour faire le travail de la police et n'était d'ailleurs pas assermenté. Par contre, les cas suspects sont signalés aux autorités locales. Là aussi, des contrôles plus réguliers et plus stricts seront effectués.

Les cours sur le marché des matières recyclées sont très variables et la tendance notamment pour les métaux, le papier et le carton sont toujours à la baisse. Pour la plupart des métiers actifs dans le domaine du recyclage, l'année 2020 n'a pas été de tout repos, tout comme l'avait été 2019 déjà. Que cela soit sur le plan des prix, de l'évolution structurelle des débouchés ou du côté de la réglementation, il faut reconnaître que les professionnels sont toujours passablement chahutés. Cela influence négativement la gestion des déchèteries communales et pèse sur leurs résultats économiques. La valorisation moyenne de la ferraille mélangée est ainsi passée d'environ CHF 109.00 en 2018 à seulement CHF 18.00 à fin 2020. Pour le papier et le carton, les tarifs sont toujours payants. Sur l'ensemble de l'année dernière, il faut compter sur une péjoration dans la filière des matières valorisables.

Par ailleurs, nous avons eu à déplorer quelques sinistres et vols durant l'année 2020. Les voleurs se focalisent principalement sur les métaux et matériaux de valeur (batteries, câbles, etc.), ainsi que sur le local des collaborateurs. Ces cas ont été annoncés auprès de Police Riviera.

Dans les comportements indélicats, il y a aussi les apports laissés devant le portail d'entrée lorsque la déchèterie est fermée. L'installation d'une vidéosurveillance est toujours envisagée.

Les coûts (CHF 40.12 par habitant en 2020, CHF 38.11 en 2019 et CHF 35.02 en 2018) provenant de l'exploitation de la déchèterie reflètent bien le problème lié à l'introduction de la taxe au sac, à savoir qu'il est difficile de mettre en place une telle taxe sans prévoir des infrastructures coûteuses en faveur de la population en vue de se délester des déchets urbains. De plus, une diminution des services offerts à la population et liés à la collecte des déchets ne ferait qu'augmenter la problématique de la qualité des filières de tris, sans pour autant réduire les coûts finaux.

CERCLE DE CORSIER

BUREAU TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

COMPTES 2020

Version 1.3 - 03.03.2021

Commentaires des Comptes 2020

PERSONNEL

3011.00 Salaires
3030.00 Charges sociales
3060.00 Indemnités de déplacement
3080.00 Personnel intérimaire
3090.00 Recrutement du personnel
3091.00 Formation du personnel
4361.00 Remboursement de traitements

Indemnités perte de gain "accident"

FRAIS d'EXPLOITATION

3101.00 Fournitures de bureau
3102.00 Abonnements et cotisations
3109.00 Photocopieuse
3112.00 Informatique (achat matériel)
3113.00 Achat de machines/mat.exploit./mobilier
3135.00 Achats directs par BTI
3141.00 Entretien divers
3150.00 Informatique (maintenance)
3150.01 Cartoriviera (maintenance)
3161.00 Location bureaux (y c. chauffage et éclairage)
3181.00 Taxes postales
3182.00 Communications (tél.)
3182.01 Communications (natel)
3185.00 Frais d'administration
3186.00 Assurances (R.C., ECA, vol)
3189.01 Mâj des données cadastrales
3189.02 Conciergerie
3199.00 Frais divers

Y compris matériel sanitaire "CoVid19"

Changement de serveur, achat écrans, ordinateur, ...

Plaques de rue et divers

Nouveau site Internet reporté

Selon décompte horaire effectif
50 ans du BTI reporté suite au COVID en 2021

Comptes 2020

	COMPTES 2020	BUDGET 2020	COMPTES 2019			
PERSONNEL						
3011.00 Salaires	836 000.90	840 800.00	824 973.50			
3030.00 Charges sociales	237 434.20	236 500.00	226 890.35			
3060.00 Indemnités de déplacement	13 435.20	13 000.00	12 821.00			
3080.00 Personnel intérimaire	-	-	-			
3090.00 Recrutement du personnel	3 748.00	-	-			
3091.00 Formation du personnel	5 838.50	10 000.00	10 788.45			
4361.00 Remboursement de traitements	-3 356.80	-	-7 772.80			
TOTAL "PERSONNEL"	1 093 100.00	1 100 300.00	1 067 700.50			
FRAIS d'EXPLOITATION						
3101.00 Fournitures de bureau	3 523.75	3 000.00	2 316.45			
3102.00 Abonnements et cotisations	1 809.00	1 900.00	1 892.00			
3109.00 Photocopieuse	7 840.55	8 000.00	8 473.85			
3112.00 Informatique (achat matériel)	21 452.15	21 000.00	-			
3113.00 Achat de machines/mat.exploit./mobilier	344.00	2 000.00	12 444.90			
3135.00 Achats directs par BTI	3 053.94	4 000.00	10 456.55			
3141.00 Entretien divers	322.00	1 500.00	405.00			
3150.00 Informatique (maintenance)	7 926.70	17 000.00	48 833.15			
3150.01 Cartoriviera (maintenance)	12 402.00	12 500.00	-			
3161.00 Location bureaux (y c. chauffage et éclairage)	88 544.00	88 600.00	88 544.00			
3181.00 Taxes postales	1 199.70	2 000.00	1 322.60			
3182.00 Communications (tél.)	7 413.50	7 300.00	6 974.10			
3182.01 Communications (natel)	1 892.10	3 000.00	2 573.50			
3185.00 Frais d'administration	9 379.90	9 000.00	8 821.00			
3186.00 Assurances (R.C., ECA, vol)	5 252.95	6 700.00	6 514.00			
3189.01 Mâj des données cadastrales	800.00	1 500.00	800.00			
3189.02 Conciergerie	9 668.45	10 500.00	10 573.30			
3199.00 Frais divers	3 918.80	8 000.00	3 814.80			
TOTAL "FRAIS d'EXPLOITATION"	186 743.49	207 500.00	214 759.20			
COÛT de FONCTIONNEMENT du BTI	1 279 843.49	1 307 800.00	1 282 459.70			
REPARTITION INTERCOMMUNALE						
Corsier ⇒	27.061%	346 335.88	29.066%	380 130.00	28.061%	359 866.65
Corseaux ⇒	25.198%	322 494.10	22.503%	294 300.00	24.651%	316 142.60
Chardonne ⇒	28.119%	359 876.05	28.869%	377 550.00	27.062%	347 060.60
Jongny ⇒	19.623%	251 137.45	19.561%	255 820.00	20.226%	259 389.85
TOTAL REPARTITION	100.000%	1 279 843.49	100.000%	1 307 800.00	100.000%	1 282 459.70

Total de ctrl

Répartition des charges entre les communes

		Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny
PERSONNEL					
3011.00 Salaires	H. eff.	228 153.08	210 956.63	236 304.89	160 586.30
3030.00 Charges sociales	H. eff.	64 798.19	59 914.19	67 113.40	45 608.42
3060.00 Indemnités de déplacement	H. eff.	3 666.60	3 390.24	3 797.61	2 580.75
3080.00 Personnel intérimaire	H. eff.	-	-	-	-
3090.00 Recrutement du personnel	4/4	937.00	937.00	937.00	937.00
3091.00 Formation du personnel	4/4	1 459.63	1 459.63	1 459.63	1 459.63
4361.00 Remboursement de traitements	H. eff.	-916.10	-847.06	-948.84	-644.80
TOTAL "PERSONNEL"		298 098.39	275 810.63	308 663.68	210 527.30
FRAIS d'EXPLOITATION					
3101.00 Fournitures de bureau	% moy.	926.50	887.75	999.49	710.01
3102.00 Abonnements et cotisations	% moy.	475.64	455.75	513.11	364.50
3109.00 Photocopieuse	% moy.	2 061.52	1 975.30	2 223.92	1 579.81
3112.00 Informatique (achat matériel)	4/4	5 363.04	5 363.04	5 363.04	5 363.04
3113.00 Achat de machines/mat.exploit./mobilier	4/4	86.00	86.00	86.00	86.00
3135.00 Achats directs par BTI	Déc. ind.	437.85	374.10	605.84	1 136.15
Achats directs par BTI	4/4	125.00	125.00	125.00	125.00
3141.00 Entretien divers	% moy.	84.66	81.12	91.33	64.88
3150.00 Informatique (maintenance - Cartoriviera)	Déc. ind.	-	-	-	-
Informatique (maintenance - Cartoriviera)	4/4	3 100.50	3 100.50	3 100.50	3 100.50
Informatique (maintenance)	4/4	1 981.68	1 981.68	1 981.68	1 981.68
3161.00 Location bureaux (y c. chauffage & éclairage)	% moy.	23 280.93	22 307.18	25 114.97	17 840.92
3181.00 Taxes postales	% moy.	315.44	302.24	340.29	241.73
3182.00 Communications (tél.)	% moy.	1 949.24	1 867.71	2 102.79	1 493.76
3182.01 Communications (natel)	% moy.	497.49	476.68	536.68	381.24
3185.00 Frais d'administration	% moy.	2 466.26	2 363.11	2 660.55	1 889.98
3186.00 Assurances (R.C., ECA, vol)	4/4	1 313.24	1 313.24	1 313.24	1 313.24
3189.01 Maj des données cadastrales	Déc. ind.	-	-	-	-
Maj des données cadastrales	4/4	200.00	200.00	200.00	200.00
3189.02 Conciergerie	% moy.	2 542.13	2 435.80	2 742.40	1 948.12
3199.00 Frais divers	% moy.	1 030.37	987.28	1 111.54	789.61
TOTAL "FRAIS d'EXPLOITATION"		48 237.50	46 683.47	51 212.36	40 610.14
COÛT de FONCTIONNEMENT du BTI					
<i>H. eff.</i>	= selon ventilation des heures individuelles effectives				
<i>% moy.</i>	= selon répartition globale (moyenne) des heures payées				
<i>4/4</i>	= divisé par 4				
<i>Déc. ind.</i>	= selon détail par commune				
1 279 843.49					
100.00%					

H. eff. = selon ventilation des heures individuelles effectives
% moy. = selon répartition globale (moyenne) des heures payées
4/4 = divisé par 4
Déc. ind. = selon détail par commune

COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY



RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BTI EN 2020

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Bureau Technique Intercommunal : un service public

Le Bureau Technique Intercommunal est un service public chargé de contrôler le respect de l'application des dispositions légales concernant la police des constructions, le génie civil ainsi que l'aménagement du territoire. Il est appelé non seulement à renseigner le citoyen (architectes, propriétaires ou autres) sur de nombreux éléments techniques, mais également à résoudre certaines problématiques liées à ses domaines d'activité.

Le Bureau Technique Intercommunal est notamment chargé d'effectuer les tâches suivantes :

- Informer sur les projets et travaux à l'étude ou en cours ;
- Informer sur l'équipement et la situation cadastrale des terrains ;
- Renseigner sur les cartes de dangers naturels ;
- Informer sur la protection civile en collaboration avec les instances cantonales ;
- Informer sur les travaux de génie civil et d'épuration ainsi que sur tous les problèmes techniques de sa compétence ;
- Accompagner et suivre les dossiers d'aménagement du territoire (PGA, PPA, PQ) ;
- Assister les propriétaires en cas de pollution ou d'obstruction de canalisations ;
- Collaborer à des études diverses, proposer un programme d'entretien des routes et d'assainissement et contrôles caméras ;
- Collaborer à des études diverses, programmes d'assainissement, etc. ;
- Collaborer avec les bureaux privés, chargés par la Municipalité de faire des études diverses, notamment d'assainissement, et de procéder ensuite au suivi du chantier avec les bureaux ;
- Mettre à disposition et transmettre toute donnée de base du système d'information du territoire interne au travers du SIT ;
- Dans certaines limites, orienter le propriétaire afin de les aider à résoudre les problèmes de droit privé relatifs aux constructions, aménagements divers, plantations, etc. ;
- Préparer les dossiers de mise à l'enquête publique pour la police des constructions, l'aménagement du territoire et les abattages d'arbres ainsi que renseigner la population pendant la période de consultation ;
- Gérer les dossiers d'archives de police des constructions ;
- Participer aux séances dans le cadre de procédures judiciaires (CDAP par exemple) ;
- Rédiger diverses correspondances BTI et préparer des projets de courriers municipaux ;

2. ORGANISATION DU BUREAU TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

2.1. Comité de direction

Le comité directeur du BTI est composé de quatre Municipaux, un Municipal pour chacune des quatre communes, ainsi que du responsable du BTI.

Pour la législature 2016-2021, le comité de direction est composé des membres suivants au 31 décembre 2020 :

- Mme Arianne Rouge, présidente du Comité de direction, Syndique, Corsier-sur-Vevey
- M. Christian Minacci, Syndic, Corseaux
- M. Fabrice Neyroud, Syndic, Chardonne
- M. Jean-Luc Sansonnens, Municipal, Jongny
- M. David Ferrari, chef de service du BTI

M. Franz Brun, président du Comité de direction, syndic de Corsier-sur-Vevey, a été en fonction jusqu'au 30 juin 2020. Mme Rouge a succédé à M. Brun et repris la fonction de présidente du comité de direction depuis le 1er juillet 2020.

Le suivi administratif pour les tâches de secrétariat, notamment la rédaction du procès-verbal des séances de comité de direction, est effectué par la responsable administrative, Mme Sabrina Paolini.

2.2. Responsable du Bureau Technique Intercommunal et organisation interne

Le responsable du Bureau Technique Intercommunal, M. David Ferrari, est notamment chargé de participer à différentes séances afin d'assurer une gestion optimale des dossiers de police des constructions, aménagement du territoire, de travaux, en cours et à traiter, soit en 2020 :

- **Aucune** séance de commission consultative d'urbanisme ;
- **10** séances du comité de direction du BTI ;
- Suivi des dossiers d'aménagement du territoire et révision des PGA ;
- Établissement du budget annuel, contrôle des factures et comptes.

En ce qui concerne le secteur des travaux, le responsable du BTI :

- Fait organiser et participe à une séance semestrielle d'informations et de coordination des travaux communaux pour, et avec, les services industriels ;
- Organise et participe à des séances de coordination avec délégations municipales, commissions ad hoc, représentants de l'état, mandataires ou propriétaires, services industriels, etc.

Il participe également à des séances d'informations et d'études d'aménagement du territoire, de police des constructions et autres domaines tels que CORAT, OPB, ECA, diverses études régionales de transports et urbanisme.

Enfin, il est chargé d'assister ou de représenter la Municipalité lors de :

- Études ou séances relatives à l'application des lois et des règlements en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions ;
- Procédures devant les tribunaux ;
- Entretiens de réseaux routiers ou de collecteurs ;
- Contacts avec les services de l'Etat ;
- Contacts avec les services industriels ;
- Contacts avec les mandataires ou les propriétaires.

2.3. Police des constructions

Les techniciens de la police des constructions sont chargés de contrôler tout projet de construction selon les différents règlements communaux, la loi et le règlement d'application sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC et RLATC) et autres règlements et normes en vigueur (énergie, AEAI, etc.).

Le responsable de la police des constructions, M. Ludovic Sherif, supervise et coordonne le travail des techniciens et se charge également des :

- Séances de commission consultative d'urbanisme
- Séances hebdomadaires de transmission des dossiers avec la Municipale déléguée et le Secrétaire municipal
- Séances au Tribunal cantonal (CDAP) ou à la préfecture (dénonciations).

Récapitulatif des dossiers traités en 2020

	Intercommunal	Corsier-sur-Vevey
Nouvelles demandes	332	78
Permis de construire	150	24
- <i>Procédure dispense d'enquête publique</i>	110	20
- <i>Procédure enquête publique</i>	40	4
Taxe des permis de construire délivrés	336'230.70	18'803.70
Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle	68	20
- <i>Capteurs solaires (18a LAT, 32b OAT)</i>	23	6
- <i>Travaux de minime importance</i>	45	14
Dossiers soumis à l'enquête publique	54	12
- <i>Aménagement du territoire</i>	-	-
- <i>Police des constructions</i>	52	12
- <i>Lrou (loi sur les routes)</i>	-	-
- <i>Autres (cadastration, servitudes, etc.)</i>	2	-
Contrôles techniques	86	18
Visites de salubrités	-	-
Permis d'habiter/utiliser	77	22
Arrêts de travaux	12	3
Dénonciations Préfecture	11	2
Autorisations pour abattage d'arbres protégés (sauf Chardonne)	20	9

Les techniciens ont également effectué les tâches suivantes :

- Établissement de divers plans et documents à l'intention de la Municipalité et des autres services communaux ou industriels ;
- Examen et préavis divers d'ordre technique ou administratif à la Municipalité (travaux, constructions, assainissement, expropriation, etc.) ;
- Gestion des plaques de numéros d'immeubles, gestion des commandes et livraison lors du contrôle technique ;
- Contrôles et mise à jour des registres conformément à la LHR et au RCB (Loi sur l'harmonisation des registres et registre cantonal des bâtiments) ;
- Statistiques diverses : constructions, appartements, etc. ;

- Développement d'applications sur le SIT intercommunal ;
- Suivi des séances et développement de l'application Cartoriviera.

Finalement, le Bureau Technique Intercommunal a procédé au suivi des dossiers pour lesquels un permis de construire avait été délivré durant les années précédentes, soit le suivi des chantiers et relance d'objets en attente, archivage des dossiers terminés.

2.4. Travaux, génie civil et SIT

M. Frédéric Schneiter est le responsable du secteur travaux et génie civil depuis le 1^{er} septembre 2020, cette fonction était précédemment assurée par M. Yann Gilliéron jusqu'au 31 juillet 2020. Le responsable de ce secteur supervise et coordonne le travail du secteur travaux. Les travaux suivants ont été réalisés en 2020 :

- Campagne d'entretien par curage et contrôle caméra sur les collecteurs communaux en collaboration avec les autres communes du cercle ;
- Contrôles aux miroirs ou TV, curages, recherches et entretien de divers tronçons de collecteurs, coulisses, dépotoirs, sources, venues d'eaux et autres ouvrages ;
- Contrôles et recherches de pollutions diverses dans les canalisations d'eaux claires ou ruisseaux ;
- Contrôles de déversoirs ;
- Raccordements secondaires divers dans le cadre de la campagne d'assainissement comprenant les contacts avec les propriétaires, essais, devis, suivi des travaux et relevés des ouvrages des raccordements privés sur les collecteurs communaux, y compris reports sur le SIT ;
- Examen et préavis relatifs à l'assainissement de certains secteurs du territoire communal en système séparatif ;
- Entretien des routes et chemins communaux ;
- Constats de dégradations des chemins communaux et planification des travaux de réparation comprenant soumissions, plans, synthèses et suivi des travaux ;
- Délivrance de permis de fouille nécessitant l'organisation de restrictions de circulation, avis aux riverains, etc. ;
- Gestion et réfection définitive de fouilles sur le domaine public ;
- Contrôles et surveillance des fouilles et dépôts sur le domaine public pendant la phase de travaux ;
- Participation et suivi des chantiers en cours ;
- Établissement de divers plans de signalisation et remplacement de la signalisation existante ;
- Étude et demandes de subvention pour l'entretien de chemins agricoles et ruisseaux publics ;
- Suivi et planification des chemins AF ;
- Constats et rapports de chutes de rochers ;
- Avant-projet, planification et réalisation des écopoints ;
- Établissement de divers plans et documents à l'intention de la Municipalité et d'autres services communaux ou industriels ;
- Examen et préavis divers d'ordre technique ou administratif à la Municipalité (travaux, assainissement, expropriation, contrôle d'ouvrages divers, etc.).

Chantiers communaux :

- *Route cantonale en direction d'Attalens* : travaux réalisés en 2020 ;
- *Chemins AF* : chemin du Gros Chêne, Chemin du Milieu, chemin de Bon Vallon ;
- *Chemin de Meruz* : Fin des travaux et pose des enrobés définitifs ;
- *Chemin de Sur le Crêt* : réfection de la couche de roulement ;
- *Route de Nant* : remplacement de l'éclairage public (fin 2020) et réfection de la couche de roulement (début 2021).

Entretien des chemins communaux :

- Pontages de fissures sur divers chemins ;
- Réfections ponctuelles diverses ;
- Réfection de diverses chambres sur les chaussées.

Permis de fouille/dépôt :

- Durant l'année 2020, le BTI a traité **22** demandes de permis

SIT - Mises à jour annuelles :

- Mise à jour des plans de l'ensemble de la commune ;
- Mise à jour du cadastre souterrain : relevés au GPS et contrôles systématiques sur le terrain ;
- Saisie et mise à jour de diverses couches du SIT et du Cartoriviera ;
- Mise à jour des données (problèmes domaine public) dans la base de données.

3. ETUDES ET PROJETS DIVERS

3.1 Cartoriviera

Le portail cartographique Cartoriviera, utilisé depuis plus de 10 ans, intègre chaque année de nouveaux développements pour répondre à l'évolution des demandes et pour mieux répondre aux besoins du public et des professionnels.

En 2020, la mise en place d'une nouvelle fonctionnalité afin de permettre la consultation des documents d'enquête publique (police des constructions et abattages d'arbre) en ligne a été effectuée avec succès. Les documents papiers restant toujours consultables au BTI.

Ainsi, tous les documents relatifs à l'enquête sont disponibles pour tous pendant les 30 jours légaux d'enquête (au format PDF); lorsque l'enquête est terminée, les documents sont toujours accessibles pour les professionnels disposant d'un accès sécurisé.

De nouvelles images aériennes ont été intégrées en 2020 (orthophotos 2020) ; une nouvelle interface du Cartoriviera a également été mise en place.

La liste complète des évolutions est disponible sur le site suivant :
<https://twitter.com/cartoriviera>.

Les données disponibles pour le public ainsi que pour les professionnels bénéficiant d'un accès sécurisé permettent une interrogation complète des informations sur le territoire des dix communes du district et celles du Haut Lac.

3.2 Révision du plan général d'affectation

Le bureau d'urbanistes Plarel SA de concert avec le Bureau Technique Intercommunal a poursuivi la révision des plans généraux d'affectation des 4 communes du Cercle tout au long de l'année 2020.

Les premières variantes des PGA ont été dessinées en tenant compte des éléments existants et adaptés à la législation en vigueur (LAT, LATC, etc.) ; Un règlement de base a été établi pour les 4 communes en tenant compte des spécificités de chacune des entités territoriales.

3.3 Zone réservée selon article 46 LATC

La zone réservée est une mesure provisoire prévue par la LATC qui instaure un périmètre strictement inconstructible pendant une période de 5 ans, prolongeable 3 ans, permettant à l'autorité communale de revoir son plan général d'affectation pour le rendre conforme aux normes de droit supérieur.

La zone réservée communal – englobant les parcelles 1162, 1154, 1182, 1189 et 2325 – a été soumise à l'enquête publique du 22 avril au 22 mai 2017 et a soulevé 6 oppositions. Dans le cadre de la procédure judiciaire deux recours ont été enregistrés. En 2020, il restait encore un recours au Tribunal fédéral en cours de traitement.

Malgré l'instauration de la zone réservée communale, la DGTL a commencé à appliquer dès 2019 une nouvelle pratique de surveillance des demandes de permis de construire. Ainsi, les parcelles qui remplissent les nouveaux critères cumulatifs définis par la DGTL (commune surdimensionnée, construction destinée à l'habitation, parcelle située hors périmètre de centre et parcelle située hors du territoire urbanisé) sont colloquées d'office en zone réservée cantonale pendant l'enquête publique du projet de construction. Au 31 décembre 2020, un total de trois parcelles sur la commune de Corsier-sur-Vevey sont colloquées en zone réservée cantonale.

3.4 PAC Lavaux

L'élaboration du PAC Lavaux est placée sous la direction de la DGTL et a été confiée au bureau d'urbanistes Repetti Sàrl. Ce bureau se réfère à un comité de pilotage composé de la DGTL, de la DGE (Direction générale de l'environnement), du Service de l'agriculture, de la DGIP (Direction générale des immeubles et du patrimoine), de la CCL (Commission consultative Lavaux), de la CIL (Commission intercommunale Lavaux), d'un représentant de l'exécutif de chaque commune concernée et d'un représentant de l'Etat au comité Lavaux Patrimoine mondial.

Une séance de conciliation a eu lieu le 5 février 2020 durant laquelle les parties ont été entendues.

Suite de la procédure :

Le département statue sur le plan et sur les oppositions par une décision motivée. Les décisions du département sont susceptibles d'un recours auprès du Tribunal cantonal avec libre pouvoir d'examen.

Selon le planning prévisionnel de la DGTL, le PAC Lavaux devrait être approuvé par le Grand Conseil en 2021.

3.5 Commission Consultative de Lavaux (CCL)

En 2020, le BTI a soumis **6** projets à la CCL, aucun pour la commune de Corsier-sur-Vevey

Les dossiers soumis à la CCL exigent une documentation plus importante et complète avant la mise à l'enquête publique.

Les dossiers importants sont soumis à la commission d'urbanisme préalablement à la CCL pour préavis.

La procédure d'enquête publique peut être rallongée par cet examen puisque la CCL se réunit une fois par mois.

3.6 Plans d'affectation communaux (PA)

PA « Carlo Hemmerling II » : Un projet d'intention a été soumis à la DGTL en 2020. Le projet prévoit la construction d'appartements, parking souterrain et de locaux viticoles sur les parcelles 15 et 2314.

PEP « A Nant : le 2 juillet 2020, la DGTL a approuvé la modification du PEP à Nant selon l'article 45 LATC. Un permis de construire a ainsi pu être délivré pour la modification de l'emplacement de l'arrêt de bus des VMCV devant l'hôpital de Nant.

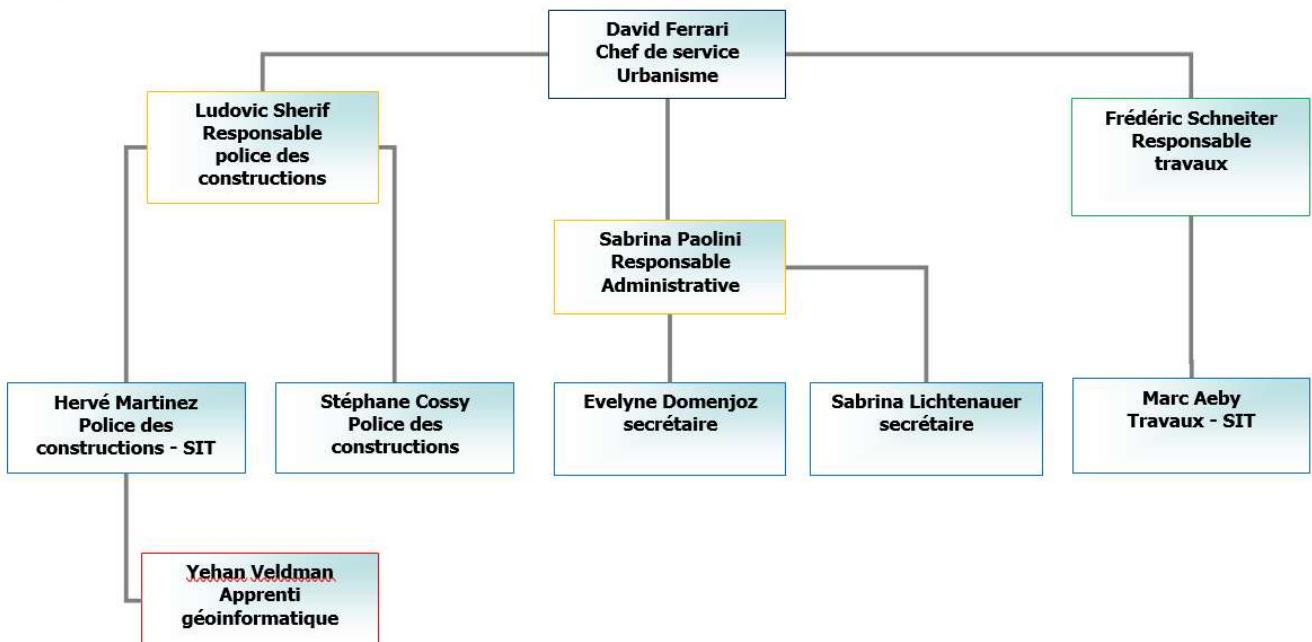
4. CONSTATS ET CONCLUSION

4.1. Personnel du BTI

Au 31 décembre 2020, le personnel du BTI se composait de 9 collaborateurs et d'un apprenti:

M. David Ferrari	chef de service (100%)
M. Ludovic Sherif	responsable du secteur police des constructions (100%)
M. Frédéric Schneiter	responsable du secteur travaux (100%)
M. Hervé Martinez	technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Stéphane Cossy	technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Marc Aeby	technicien, secteur travaux (100%)
Mme Sabrina Paolini	responsable administrative (70%)
Mme Sabrina Lichtenauer	secrétaire administrative (70%)
Mme Evelyne Domenjoz	secrétaire administrative (70%)
M. Yehan Veldman	apprenti géomaticien

Organigramme du BTI au 31.12.2020:



4.2. Le personnel et l'évolution du travail du Bureau Technique

Le personnel

La stabilisation du personnel montre que l'organisation interne du BTI, en place depuis plusieurs années, fonctionne bien. M. Frédéric Schneiter a été engagé comme responsable du secteur travaux et génie civil depuis le 1^{er} septembre 2020, cette fonction était précédemment assurée par M. Yann Gilliéron, jusqu'au 31 juillet 2020.

M. Yehan Veldman a été engagé depuis le 1^{er} août 2018 en qualité d'apprenti géomaticien. La durée de la formation duale est de 4 ans, soit jusqu'à l'été 2022.

Les collaborateurs du BTI suivent régulièrement des formations continues pour rester à niveau et s'informer tant sur l'évolution des lois (LAT, LATC, loi sur les marchés publics, etc.) que sur les nouvelles normes techniques (AEAI, ECA, CAMAC, etc.). En 2020, plusieurs formations continues n'ont pas pu être suivies en raison de la pandémie ; certaines ont toutefois pu avoir lieu à distance, en vidéo-conférence.

L'évolution du travail du Bureau Technique :

En cette année 2020 particulière, le BTI a continué ses activités à la fois au bureau et à distance en télétravail.

En matière de constructions, certaines entreprises ont dû suspendre leurs chantiers durant la première vague de la pandémie ; en effet, l'organisation sur les chantiers a dû être remaniée pour respecter les mesures sanitaires en vigueur, notamment la mise à disposition de locaux plus grands pour que les ouvriers puissent observer les pauses dans les conditions requises.

En ce qui concerne le nombre d'objets traités, nous avons constaté que les propriétaires ont eu le temps de réfléchir à l'entretien de leurs biens. En effet, beaucoup d'autorisations ont été délivrées par les Municipalités pour réaliser notamment des travaux d'entretien ou de nouveaux aménagements extérieurs.

Durant l'été, d'ordinaire moins chargé en termes de nouvelles demandes à traiter en raison notamment des vacances (propriétaires et entreprises), nous avons constaté une activité soutenue et continue pour les demandes de permis de construire.

La répartition des tâches permet aux techniciens de la police des constructions d'être plus présents sur le terrain. Cette présence permet d'exercer une surveillance des chantiers en cours mais également d'identifier les travaux qui n'ont fait l'objet d'aucune autorisation. Les travaux non autorisés sont arrêtés immédiatement et la pratique communale veut que ces travaux non autorisés soient, dans la plupart des cas, dénoncés auprès de la Préfecture qui prononcera le montant de l'amende.

Dans la base de données BTI, la saisie des demandes qui ne nécessitent pas d'autorisation formelle au sens de la loi – à savoir toutes les demandes pour les travaux de minime importance, les travaux d'entretien et les capteurs solaires répondant aux critères fixés par la LAT – se traduit statistiquement par une nette augmentation des nouvelles demandes reçues au BTI (de 172 en 2017 à 332 en 2020).

Les procédures restent longues et complexes, notamment pour les parcelles situées hors zone à bâtir.

Les terrains disponibles pour des constructions nouvelles se raréfient ; et ces parcelles vierges rencontrent souvent des difficultés pour la construction : à cheval entre la réglementation en vigueur en zone à bâtir et la réglementation en cours de révision qui nécessite un dézonage en raison du surdimensionnement.

En 2020, le BTI a également été occupé au suivi de plusieurs gros chantiers en construction, avec des contrôles et un suivi hebdomadaire à la fois de la part de la police des constructions mais également par un collaborateur des travaux pour s'assurer que l'exploitation des chantiers et l'utilisation du domaine public et des canalisations soient des plus adéquats.

Les tâches relatives à l'aménagement du territoire consistent notamment à l'analyse, la mise à l'enquête publique, les séances de conciliation avec les opposants et la rédaction du préavis au Conseil Communal.

Les modifications des textes de loi se stabilisent enfin et permettent de traiter les dossiers de façon plus sereine.

L'examen par la DGTL (aménagement communal) pour les projets en matière d'aménagement du territoire prend également du temps en raison notamment des nombreuses exigences cantonales, en matière de documents et études à fournir principalement, avant de pouvoir aboutir et permettre de légaliser de nouveaux plans, avec souvent beaucoup de retard.

L'organisation du travail au BTI a évolué de manière importante en 2020, la pandémie ayant accéléré la digitalisation de données et l'augmentation de transmission de fichiers informatiques à la place du papier entre le BTI, les Municipalités et les citoyens.

Malgré les circonstances particulières de cette année 2020, les collaborateurs ont été souples, ils se sont adaptés aux mesures préconisées par le canton et par la confédération ; ils ont effectué le travail à faire - au bureau et en télétravail - en fonction des exigences et recommandations de l'OFSP, la sécurité au travail a été respectée pour qu'en cas de présence du virus le BTI puisse continuer à travailler et garantir un service pour les Municipalités et les citoyens.

Corseaux, le 24 février 2020

Annexe : 1 dossier de statistiques

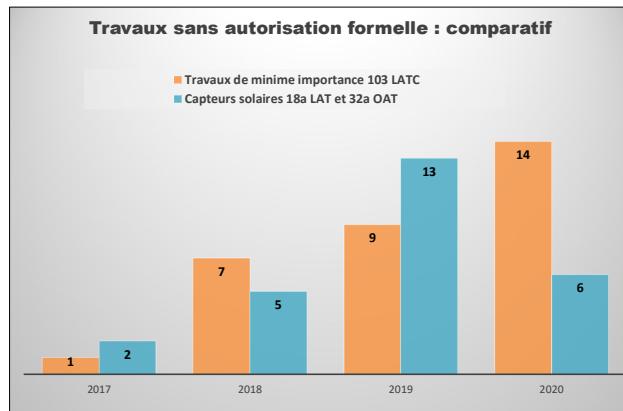
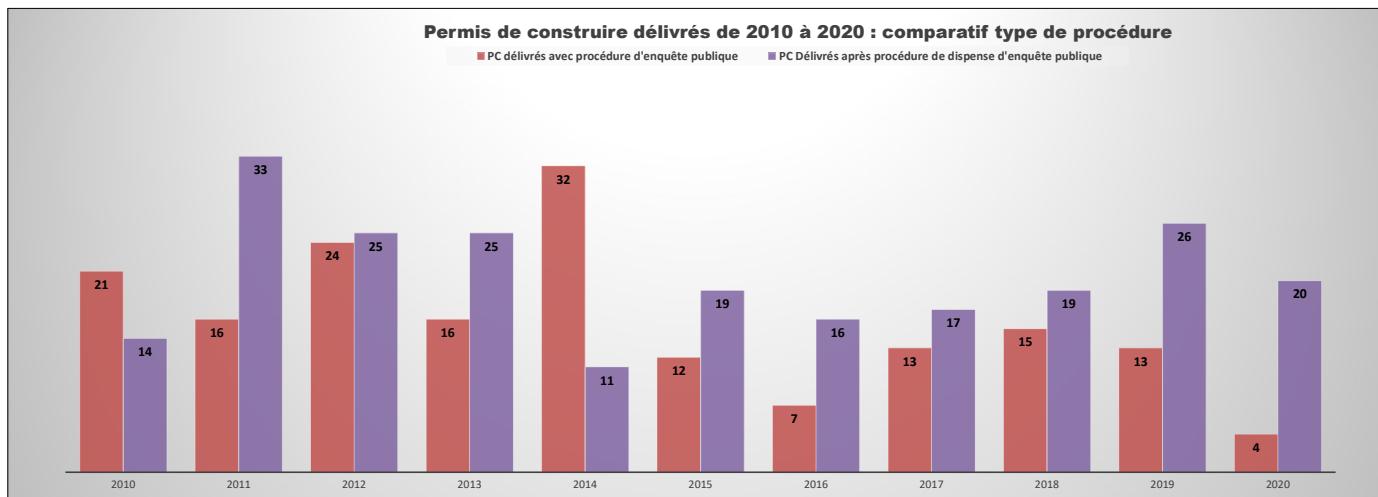
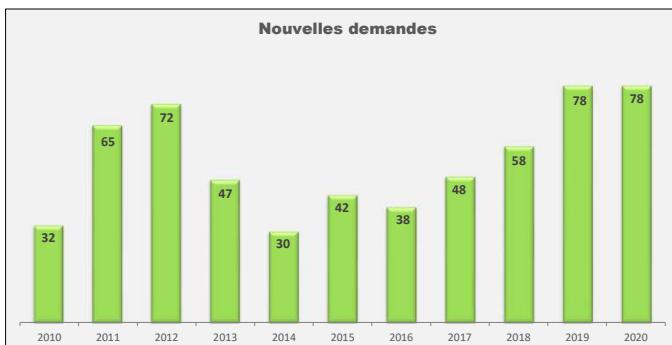
COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY - STATISTIQUES DE 2010 A 2020



Nouvelles demandes	
2010	32
2011	65
2012	72
2013	47
2014	30
2015	42
2016	38
2017	48
2018	58
2019	78
2020	78
	588

	Permis délivrés (PC)	PC délivrés avec procédure d'enquête publique	PC Délivrés après procédure de dispense d'enquête publique
2010	35	21	14
2011	49	16	33
2012	49	24	25
2013	41	16	25
2014	43	32	11
2015	31	12	19
2016	23	7	16
2017	30	13	17
2018	34	15	19
2019	39	13	26
2020	24	4	20
	335	156	179

	Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle	Travaux de minime importance selon article 103 LATC	Pose de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT
2010	-	-	-
2011	-	-	-
2012	-	-	-
2013	-	-	-
2014	-	-	-
2015	-	-	-
2016	-	-	-
2017	3	1	2
2018	12	7	5
2019	22	9	13
2020	20	14	6
	15	8	7



COMMUNES DE CORSIER, CORSEAUX, CHARDONNE, JONGNY

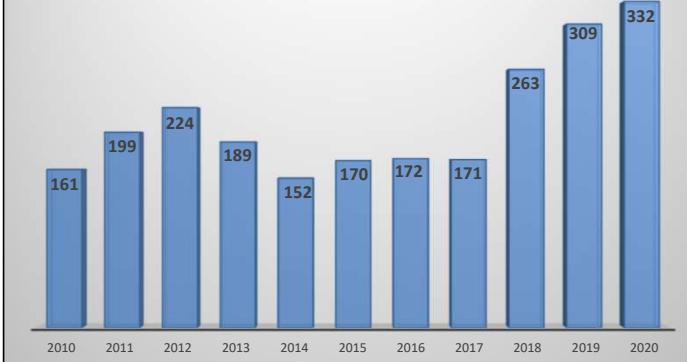
Statistiques police des constructions



Autorisations de construire délivrées: Intercommunal

Nouvelles demandes	
2010	161
2011	199
2012	224
2013	189
2014	152
2015	170
2016	172
2017	171
2018	263
2019	309
2020	332
2342	

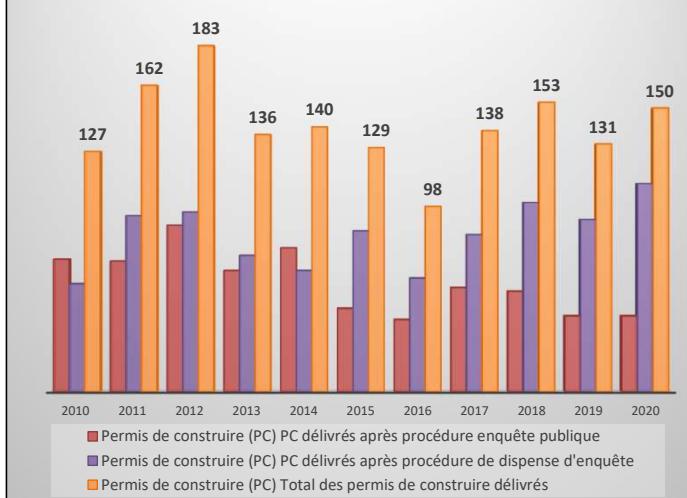
Nouvelles demandes de 2010 à 2020



Permis de construire (PC)

	PC délivrés après procédure enquête publique	PC délivrés après procédure de dispense d'enquête	Total des permis de construire délivrés
2010	70	57	127
2011	69	93	162
2012	88	95	183
2013	64	72	136
2014	76	64	140
2015	44	85	129
2016	38	60	98
2017	55	83	138
2018	53	100	153
2019	40	91	131
2020	40	110	150
	637	910	1547

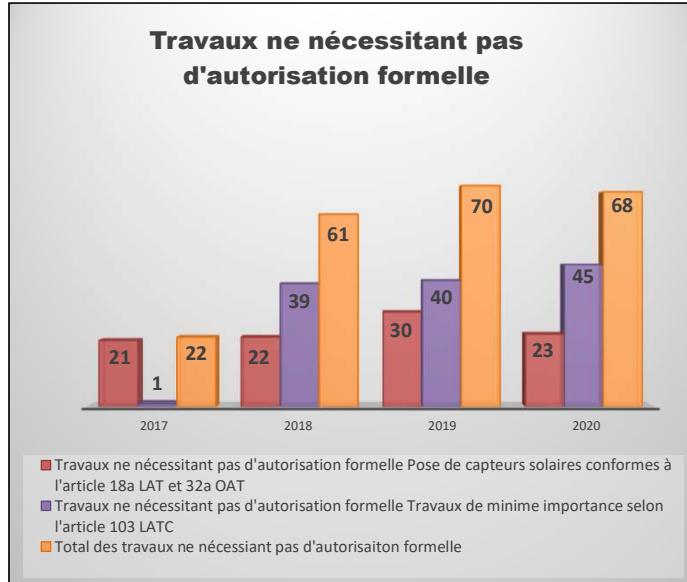
Permis de construire délivrés de 2010 à 2020



Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle

	Pose de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT	Travaux de minime importance selon l'article 103 LATC	Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle
2010	-	-	-
2011	-	-	-
2012	-	-	-
2013	-	-	-
2014	-	-	-
2015	-	-	-
2016	-	-	-
2017	21	1	22
2018	22	39	61
2019	30	40	70
2020	23	45	68
	96	125	221

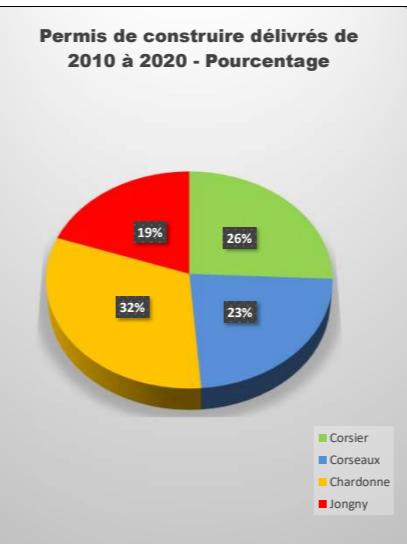
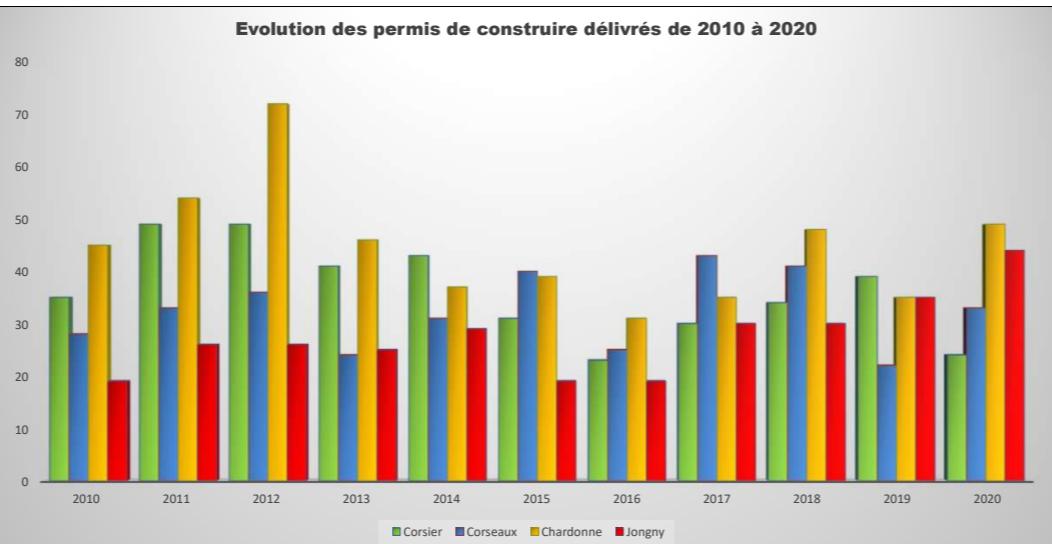
Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle



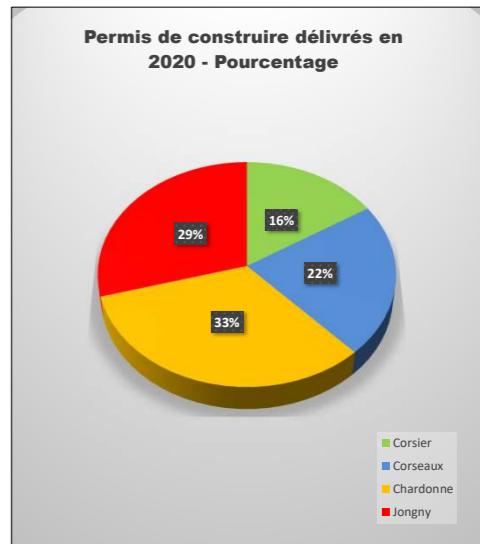


Evolution des permis de construire délivrés de 2010 et 2020 : comparatif intercommunal

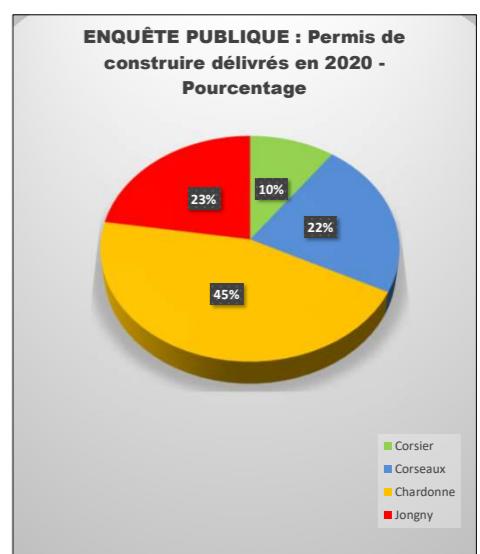
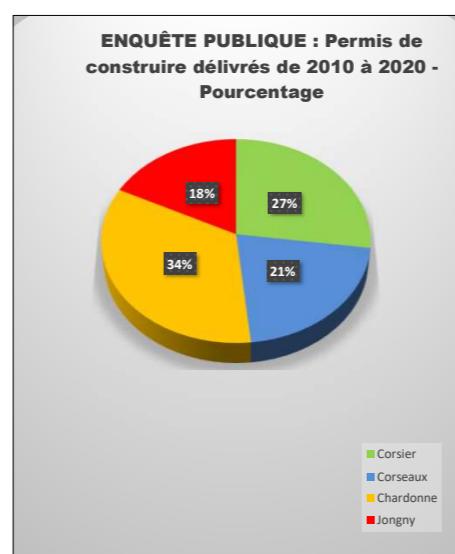
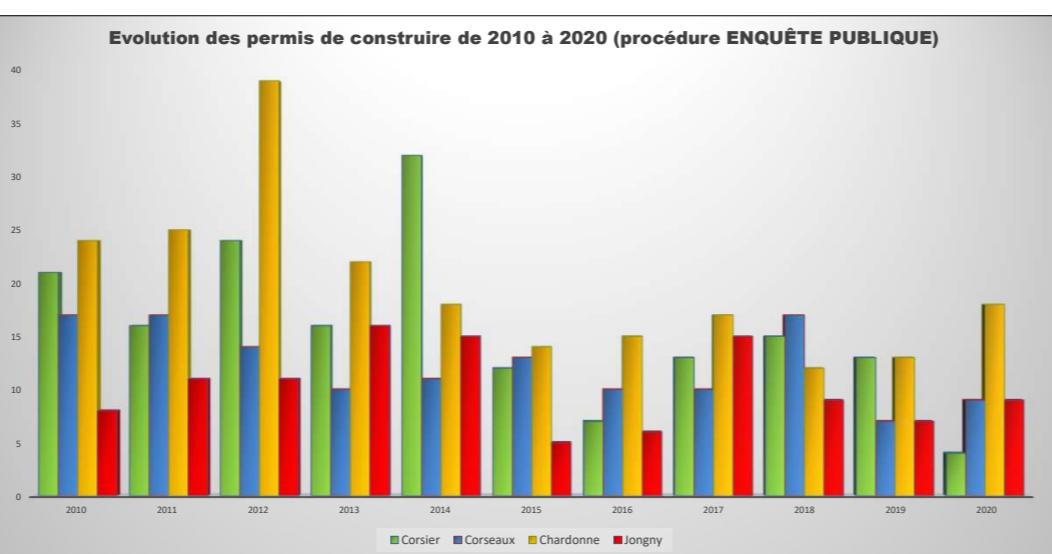
	Permis de construire (PC) délivrés				
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2010	35	28	45	19	127
2011	49	33	54	26	162
2012	49	36	72	26	183
2013	41	24	46	25	136
2014	43	31	37	29	140
2015	31	40	39	19	129
2016	23	25	31	19	98
2017	30	43	35	30	138
2018	34	41	48	30	153
2019	39	22	35	35	131
2020	24	33	49	44	150
	398	356	491	302	1547
					1547



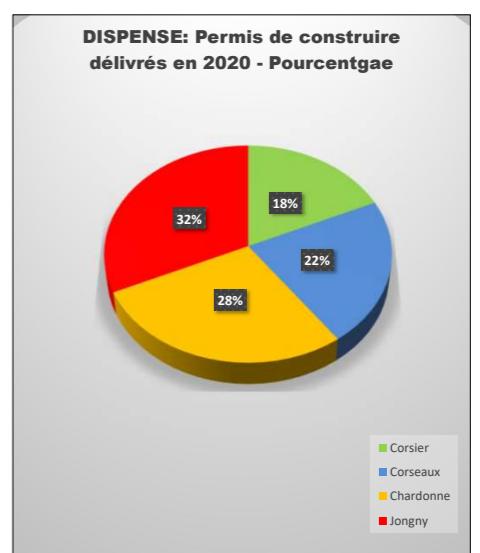
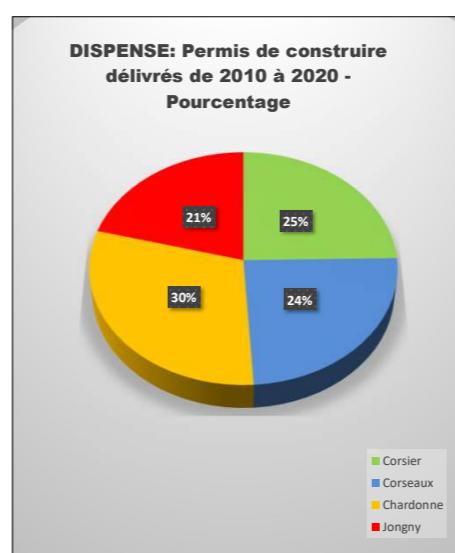
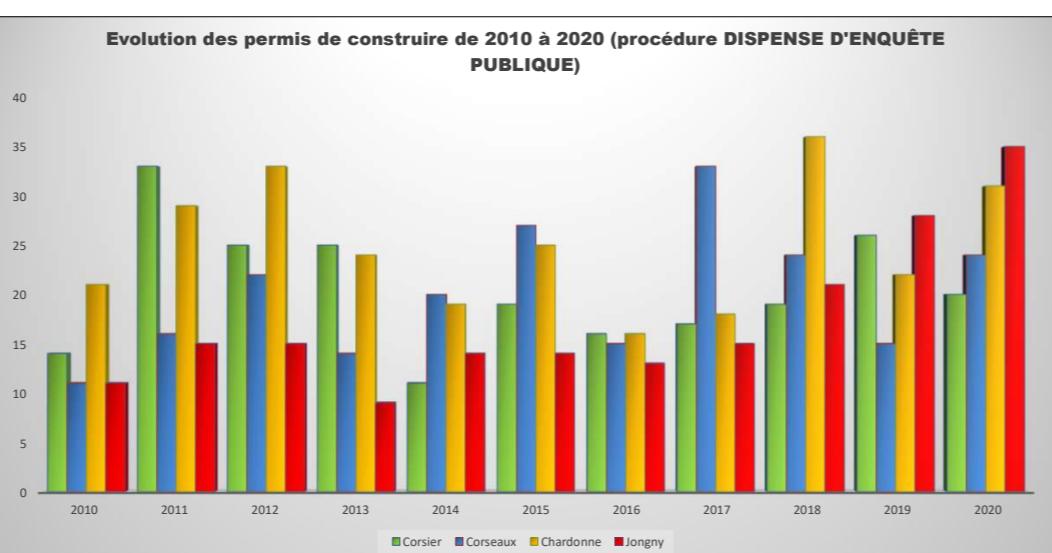
Permis de construire délivrés en 2020: comparatif intercommunal



	Permis de construire délivrés après procédure d'enquête publique				
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2010	21	17	24	8	70
2011	16	17	25	11	69
2012	24	14	39	11	88
2013	16	10	22	16	64
2014	32	11	18	15	76
2015	12	13	14	5	44
2016	7	10	15	6	38
2017	13	10	17	15	55
2018	15	17	12	9	53
2019	13	7	13	7	40
2020	4	9	18	9	40
Total	173	135	217	112	637
					637



	Permis de construire délivrés après procédure de dispense d'enquête publique				
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2010	14	11	21	11	57
2011	33	16	29	15	93
2012	25	22	33	15	95
2013	25	14	24	9	72
2014	11	20	19	14	64
2015	19	27	25	14	85
2016	16	15	16	13	60
2017	17	33	18	15	83
2018	19	24	36	21	100
2019	26	15	22	28	91
2020	20	24	31	35	110
Total	225	221	274	190	910
					910



COMMUNES DE CORSIER, CORSEAUX, CHARDONNE ET JONGNY
Statistiques police des constructions



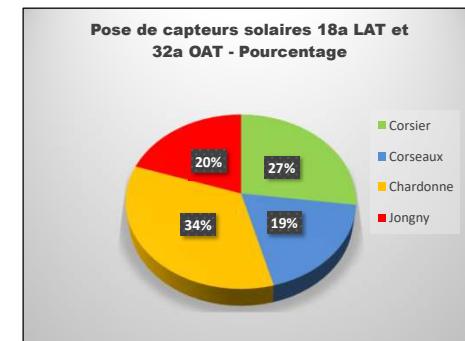
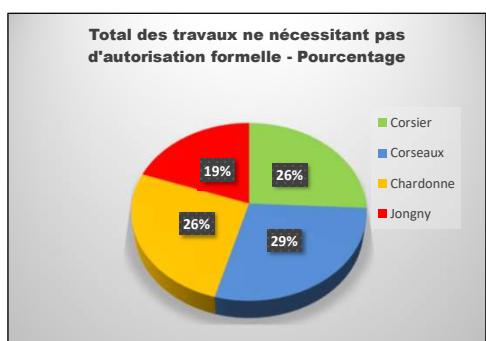
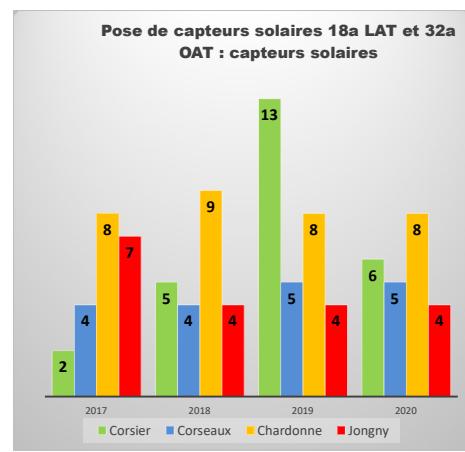
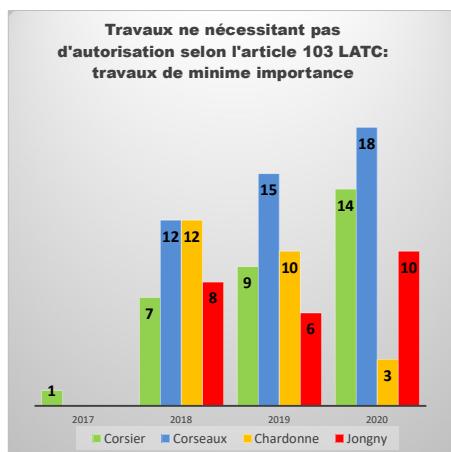
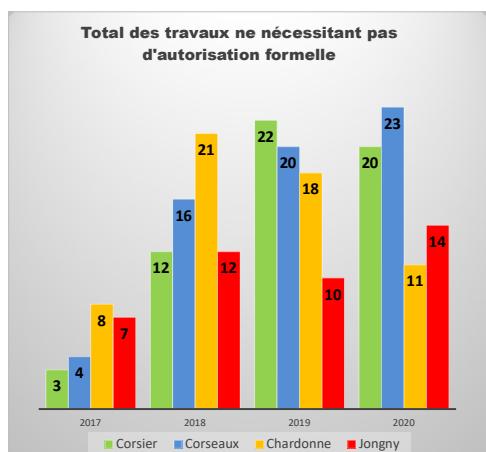
Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle - comparatif intercommunal

Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle					
Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny		
2017	3	4	8	7	22
2018	12	16	21	12	61
2019	22	20	18	10	70
2020	20	23	11	14	68
	57	63	58	43	221
	221				

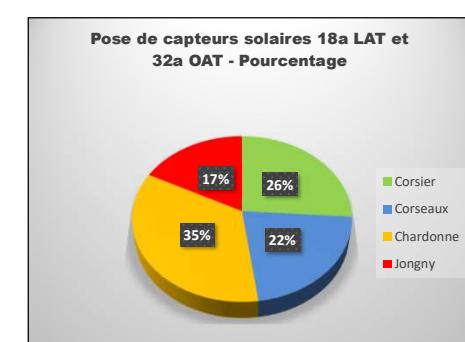
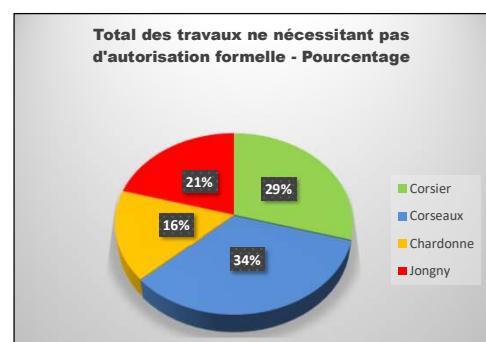
Travaux de minime importance selon article 103 LATC					
Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny		
2017	1	0	0	0	1
2018	7	12	12	8	39
2019	9	15	10	6	40
2020	14	18	3	10	45
	31	45	25	24	125
	125				

Pose de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT					
Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny		
2017	2	4	8	7	21
2018	5	4	9	4	22
2019	13	5	8	4	30
2020	6	5	8	4	23
	26	18	33	19	96
	96				

TRAVAUX NE NECESSITANT PAS D'AUTORISATION FORMELLE DE 2017 A 2020



TRAVAUX NE NECESSITANT PAS D'AUTORISATION FORMELLE EN 2020

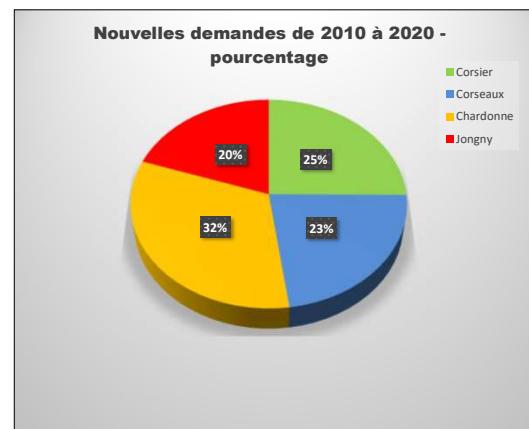
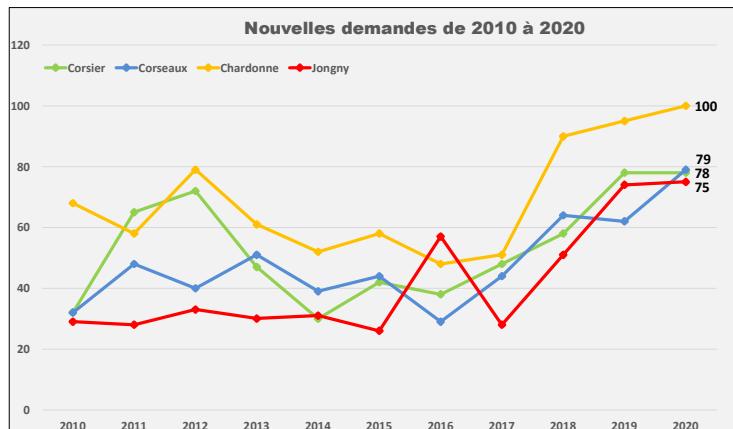




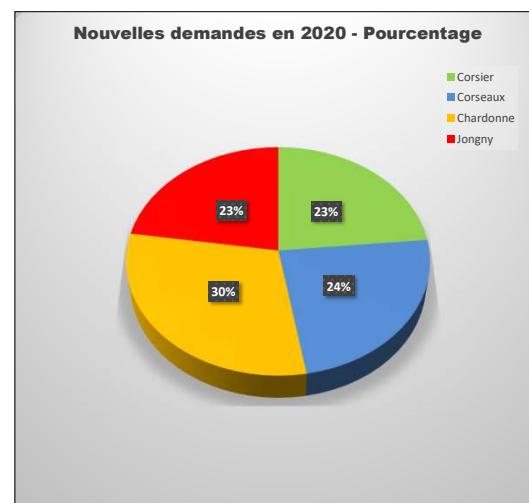
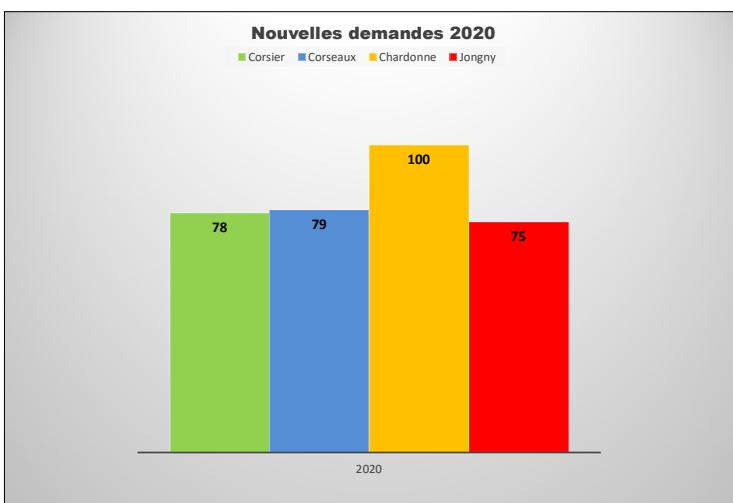
NOUVELLES DEMANDES ENREGISTREES PAR COMMUNE DE 2010 à 2020

	Nombre de dossiers ouverts				
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2010	32	32	68	29	161
2011	65	48	58	28	199
2012	72	40	79	33	224
2013	47	51	61	30	189
2014	30	39	52	31	152
2015	42	44	58	26	170
2016	38	29	48	57	172
2017	48	44	51	28	171
2018	58	64	90	51	263
2019	78	62	95	74	309
2020	78	79	100	75	332
	588	532	760	462	2342
	2342				

NOUVELLES DEMANDES DE 2010 A 2020



NOUVELLES DEMANDES EN 2020





SERVICE D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

COMPTES 2020

Validé en CoDir le 17.02.2021

Structures d'accueil extrascolaire du cercle de Corsier COMPTES 2020

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
110	ONDINE	2 016 027.77	2 016 027.77	1 870 100.00	1 870 100.00	1 826 436.88	1 826 436.88
110.3011	Traitements du personnel	1 121 803.65		1 008 500.00		935 631.00	
110.3030	Assurances sociales	103 489.95		88 900.00		86 205.80	
110.3040	Caisse de pension et de prévoyance	144 907.75		151 300.00		115 846.05	
110.3050	Assurances accidents	52 061.50		42 400.00		34 619.50	
110.3061	Frais pour usage du véhicule privé	470.85		1 000.00		1 293.45	
110.3080	Personnel intérimaire	37 954.10				6 330.75	
110.3091	Frais de formation professionnelle	1 788.50		6 500.00		2 038.90	
110.3101	Imprimés et fournitures de bureau	7 972.55		7 000.00		8 061.15	
110.3111	Achat de matériel informatique	2 067.20		3 000.00		10 340.20	
110.3113	Achat de mobilier éducatif	2 517.98		4 000.00		672.35	
110.3116	Achat de matériel éducatif	3 637.84		6 000.00		6 483.90	
110.3131	Achat de produits alimentaires	278 048.50		319 000.00		332 940.45	
110.3132	Achat pharmacies et premiers secours	2 317.78		800.00		1 027.50	
110.3151	Entretien du matériel informatique	21 224.30		10 000.00		58 280.05	
110.3161	Loyers UAPE + postes administratifs	176 962.20		177 000.00		176 962.20	
110.3170	Réceptions et manifestations	2 832.85		4 000.00		4 538.55	
110.3171	Sorties et animations pédagogiques	-		1 500.00		-	
110.3181	Frais de port, taxes et divers	4 233.52		6 000.00		6 045.02	
110.3182	Téléphone et fax	2 006.45		400.00		214.20	
110.3184	Frais contentieux et poursuites	266.50		500.00		570.60	
110.3185	Honoraires et frais d'expertise	43 925.85		30 200.00		35 276.70	
110.3186	Assurance tiers, choses, RC	432.60		900.00		432.60	
110.3193	Cotisations à des institutions	962.10		1 200.00		1 132.40	
110.3330	Pertes sur débiteurs	1 219.00				965.00	
110.3809	Attribution à provision	2 924.25				528.56	
110.4331	Participation des parents		691 250.90		900 000.00		834 025.20
110.4336	Remboursements de tiers		150 726.30				70 873.55
110.4370	Intérêts moratoires		661.70		500.00		1 510.51
110.4520	Participation des communes		1 172 169.87		969 600.00		919 062.62
110.4809	Prélèvement provision débiteurs		1 219.00				965.00

110.3011 Traitement du personnel

EPT effectifs au 31.12.2020 = 17 (budget 2020 = 14.61)

Mise aux normes du taux d'encadrement exigé par l'OAJE (intendants aux services).

Ouverture de l'accueil du matin et du réfectoire à Corsier dès août 2020. Sous-estimation des salaires des responsables pédagogiques.

110.3080 Personnel intérimaire

Compte des absences non planifiées (accidents, maladie, quarantaine, etc) et des remplacements fixes, voir compte 110.4336.

Personnel non engagé par la structure (agence de placement spécialisée).

110.3132 Achat pharmacies et premiers secours

Normes d'hygiène (gels hydroalcooliques, masques, etc).

110.3151 Entretien du matériel informatique

Modifications dues aux spécificités du service (non compris dans le forfait). Support informatique dû à la rotation des postes administratifs.

110.3161 Loyers UAPE + postes administratifs

Chardonne : fr. 30'881.50; Corseaux fr. 49'755.-, Corsier fr. 43'960.70, Jongny fr. 37'965.- + postes administratifs fr. 14'400.-

110.3185 Honoraires et frais d'expertise

Y compris honoraires Adecco fr. 6'892.80 et honoraires avocat (litige RH) fr. 5'174.90

110.4336 Remboursement de tiers

Participation SESAF fr. 12'082.50

Remboursement de traitements (assurance) fr. 35'989.25

Aide cantonale pour les institutions non éligibles (covid) fr. 97'302.-

Redistribution taxe CO2 fr. 447.80

Indemnisation assurance juridique fr. 4'904.75

	Résumé coûts salariaux	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
110.3011	Traitement du personnel	1 121 803.65	1 008 500.00	935 631.00
110.3030	Assurances sociales	103 489.95	88 900.00	86 205.80
110.3040	Caisse de pension et prévoyance	144 907.75	151 300.00	115 846.05
110.3050	Assurances accidents	52 061.50	42 400.00	34 619.50
110.4336	Remboursement de tiers	-145 373.75	-	-63 107.50
		1 276 889.10	1 291 100.00	1 109 194.85



SERVICE D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE
 p.a Administration Communale Boursier Communal
 Rte de Châtel 38 Case postale 80 1805 Jongny
 021/ 921.64.84

Communes	Habitants (50% des coûts nets)		Accueil du matin (selon domicile des parents)				Repas de midi (selon domicile des parents)				Périodes après-midi (selon domicile des parents)			A charge des communes
	<u>31.12.2019</u>	<u>CHF</u>	<u>Nombre de placements</u>	<u>Nombre d'heures Educatrice</u>	Coûts	Particip. parents	Nombre de repas	Coûts	Particip. parents	Nombre de périodes	Coûts	Particip. parents	<u>CHF</u>	
Chardonne	3 032	173 773.65	837.00	267.56	9 899.55	5 859.00	8 386.00	201 162.95	113 015.45	6 707.00	125 007.80	63 140.90	327 828.60	
Corseaux	2 287	131 075.30	766.00	244.86	9 059.80	5 362.00	6 648.00	159 471.90	89 592.95	5 442.00	101 430.25	51 231.95	254 850.35	
Corsier	3 363	192 744.35	702.00	224.40	8 302.85	4 914.00	8 401.00	201 522.80	113 217.60	6 837.00	127 430.80	64 364.75	347 504.45	
Jongny	1 544	88 491.64	2 400.00	767.18	28 385.80	16 800.00	6 883.00	165 109.08	92 759.95	7 541.00	140 552.26	70 992.35	241 986.47	
Total	10 226	586 084.94	4 705.00	1 504.00	55 648.00	32 935.00	30 318.00	727 266.73	408 585.95	26 527.00	494 421.11	249 729.95	1 172 169.87	

A charge des communes	<u>Chardonne</u>	<u>Corseaux</u>	<u>Corsier</u>	<u>Jongny</u>
Population	173 773.65	131 075.30	192 744.35	88 491.64
Matin	4 040.55	3 697.80	3 388.85	11 585.80
Midi	88 147.50	69 878.95	88 305.20	72 349.13
Après-midi	61 866.90	50 198.30	63 066.05	69 559.91
Total	327 828.60	254 850.35	347 504.45	241 986.47

<u>CHF</u>	<u>Comptes 2020</u>	
	<u>Particip. parents</u>	<u>Communes</u>
Chardonne	182 015.35	327 828.60
Corseaux	146 186.90	254 850.35
Corsier	182 496.35	347 504.45
Jongny	180 552.30	241 986.47
	691 250.90	37.10%
	1 172 169.87	62.90%

<u>Budget 2020</u>		
<u>Particip. parents</u>	<u>Communes</u>	
220 071.90	261 346.05	
191 432.35	213 854.00	
272 005.30	309 914.15	
216 490.45	184 485.80	
900 000.00	48.14%	969 600.00
		51.86%

<u>Comptes 2019</u>
<u>Communes</u>
254 180.50
198 218.50
304 104.20
162 559.42
919 062.62

Rappel de la convention Intercommunale du 26 juillet 2012 :

"... Article 3 - Contribution des communes signataires

La contribution des communes est déterminée :

- pour une demie en proportion de la population au 31 décembre de l'année précédente, selon les chiffres fournis par les contrôles des habitants des quatre communes à la Préfecture ;
- pour une demie en proportion du nombre d'inscriptions du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours, réparties par commune de domicile des bénéficiaires (sur la base de la fréquentation effective de la structure d'accueil extrascolaire du Cercle de Corsier). ..."



SERVICE D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

RAPPORT DE GESTION 2020

1. Organisation

Une convention signée par les quatre communes du cercle de Corsier stipule qu'elles sont associées pour organiser un service commun d'accueil extrascolaire, sous forme d'unités d'accueil pour écoliers (UAPEs). Chaque commune possède sa propre UAPE représentant une seule entité nommée ONDÎNE.

1.1 Comité de direction

Le Comité de Direction d'ONDÎNE est composé de quatre Municipaux comprenant un.e Municipal.e par commune signataire, ainsi que de la cheffe de la coordination d'ONDÎNE avec voix consultative.

Pour l'année 2020, le Comité de Direction s'est réuni 11 fois et était composé au 31 décembre 2020 des membres suivants :

- Mme Céline MURISIER, Présidente du Comité de Direction, Municipale de Jongny ;
- M. Gilbert CAVIN, Municipal de Chardonne ;
- M. Patrick MICHAUX, Municipal de Corseaux
- M. Hervé LINIGER, Municipal de Corsier ;
- Mme Gaëlle VERNAY, cheffe de la coordination.

2. Alimentation

Depuis le mois de février 2015, c'est la société BG Gastronomie, active sur de nombreux autres sites parascolaires, qui assure la livraison des repas auprès des UAPEs d'ONDÎNE.

BG Gastronomie s'engage à offrir des prestations de qualité et collabore avec une diététicienne pour assurer des repas équilibrés. De plus, les menus hebdomadaires sont publiés à l'attention des parents sur le site d'ONDÎNE.

Des rendez-vous et entretiens téléphoniques réguliers assurent la bonne compréhension et communication entre ONDÎNE et ce partenaire.

3. Fréquentation des UAPEs et du réfectoire scolaire

Suite à la crise sanitaire depuis mars 2020, les fréquentations ont été sensiblement influencées notamment avec la directive de télétravail hautement conseillée ce qui a réduit conséquemment la demande. En règle générale, les fréquentations 2020 ont subi une légère diminution par rapport à 2019.

Les tableaux ci-après illustrent les fluctuations de fréquentation au sein des différentes structures.

Statistiques et graphiques

(Situation au 31 décembre 2020 avec comparatif 2019)

Accueil du matin

	Jongny		Chardonne		Corseaux		Corsier	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Lundi	24	15	7	6	7	6	0	3
Mardi	26	21	9	8	9	6	0	4
Mercredi	7	2	4	4	7	5	0	2
Jeudi	28	17	6	9	8	5	0	3
Vendredi	23	17	11	7	8	6	0	1

NB : l'UAPE de Corsier n'accueillait pas d'enfants les matins en raison du nombre insuffisant d'inscription à la rentrée scolaire 2019-2020. A partir de la rentrée 2020-2021, l'UAPE de Corsier propose désormais un accueil le matin, justifié par l'entrée en vigueur des nouvelles directives imposées par l'OAJE au 1^{er} janvier 2021.

Tableau comparatif 2019 – 2020

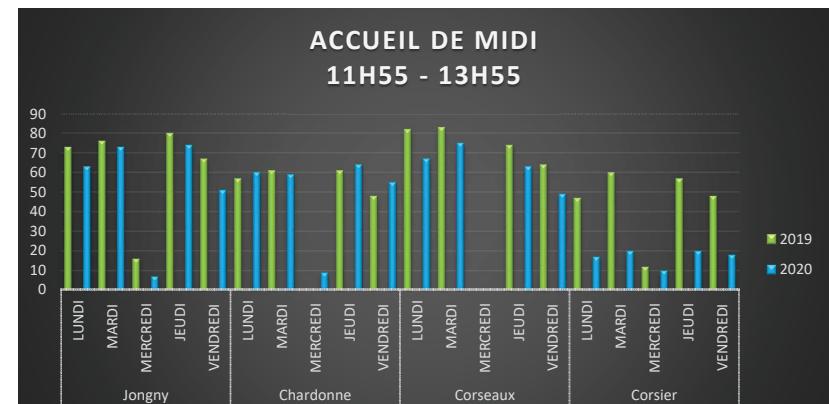


Accueil de midi

	Jongny		Chardonne		Corseaux		Corsier	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Lundi	73	63	57	60	82	67	47	17
Mardi	76	73	61	59	83	75	60	20
Mercredi	16	7	0	9	0	0	12	10
Jeudi	80	74	61	64	74	63	57	20
Vendredi	67	51	48	55	64	49	48	18

Concernant les mercredis, en 2020-2021, la structure de Chardonne offre désormais l'accueil du mercredi midi et après-midi. L'UAPE de Corseaux continue à effectuer le rassemblement avec l'UAPE de Corsier dès midi, ceci par le transport en bus accompagné d'une éducatrice. Pour Chardonne, afin de répondre à la demande conséquente des lundis, mardis et jeudis midi, certaines familles se sont vues offrir une option d'accueil à Jongny. Les enfants prennent le bus scolaire les conduisant à l'UAPE de Jongny puis font le chemin inverse à Chardonne avant 14h.

Tableau comparatif 2019 – 2020



Accueil de l'après-midi – période 1 (14h00 à 15h30)

	Jongny		Chardonne		Corseaux		Corsier	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Lundi	11	9	7	7	7	5	1	3
Mardi	13	11	6	6	8	8	4	5
Mercredi	13	3	0	5	0	0	7	10
Jeudi	11	9	7	10	8	3	4	4
Vendredi	11	4	5	3	5	3	2	1

Accueil de l'après-midi – période 2 (15h30 – 17h00)

	Jongny		Chardonne		Corseaux		Corsier	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Lundi	60	31	30	32	35	27	17	17
Mardi	60	43	44	42	32	28	23	15
Mercredi	13	3	0	5	0	0	7	10
Jeudi	53	33	26	35	27	15	15	16
Vendredi	47	34	22	22	25	18	14	13

Tableau comparatif 2019 – 2020

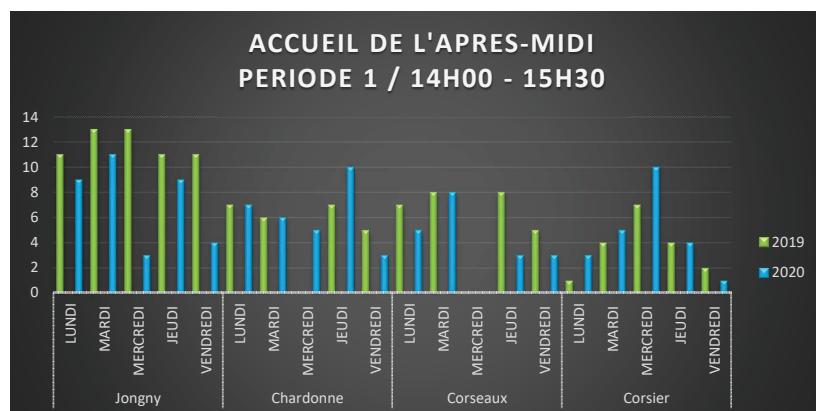
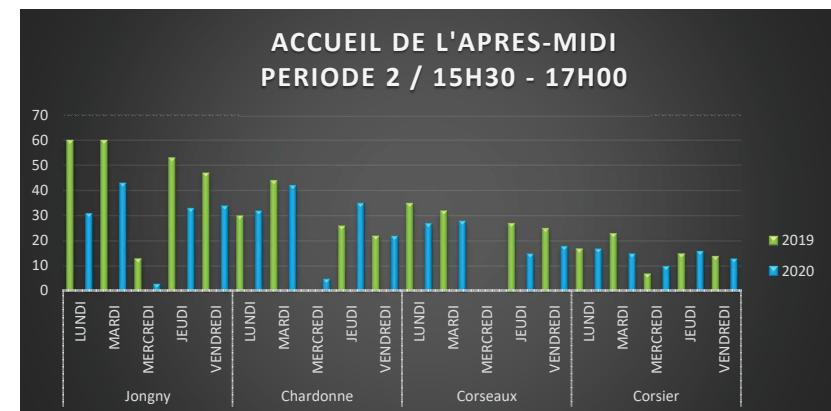


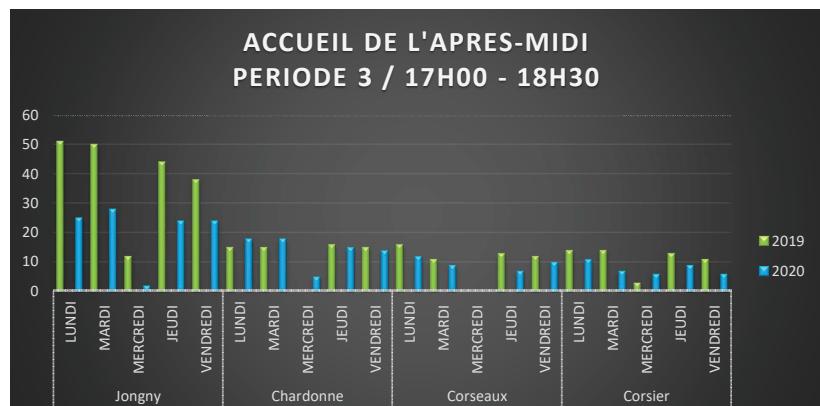
Tableau comparatif 2019 – 2020



Accueil de l'après-midi – période 3 (17h00 – 18h30)

	Jongny		Chardonne		Corseaux		Corsier	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Lundi	51	25	15	18	16	12	14	11
Mardi	50	28	15	18	11	9	14	7
Mercredi	12	2	0	5	0	0	3	6
Jeudi	44	24	16	15	13	7	13	9
Vendredi	38	24	15	14	12	10	11	6

Tableau comparatif 2019 – 2020



Après lecture de ces données, une baisse de la demande pour certaines périodes a été relevée due au contexte socio-politique lié à la crise sanitaire du COVID-19. Cependant Chardonne présente encore à ce jour, une demande au-dessus des capacités autorisées par l'OAJE pour certains midis. ONDÎNE ne peut pas répondre à toutes les demandes et des inscriptions sont sur liste d'attente.

Une priorisation des dossiers pour répondre aux directives du service a été mise en place cette année.

Une modification a été apportée à la tarification des repas, suite à une augmentation sensible des prix notre fournisseur.

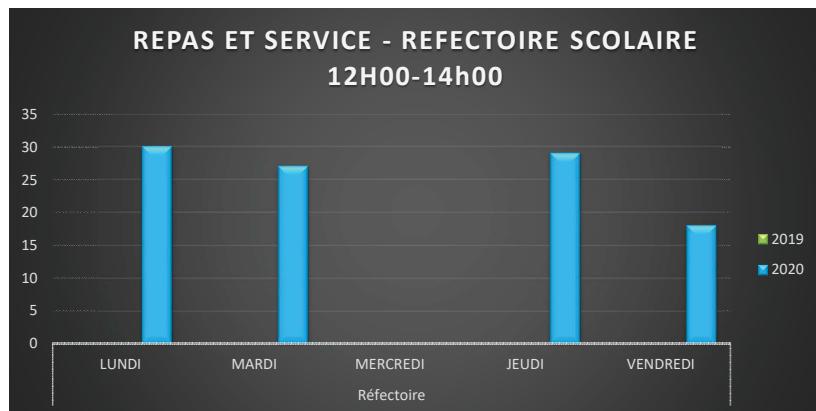
Réfectoire scolaire

Dès l'année scolaire 2020-2021, ONDÎNE a ouvert un réfectoire scolaire afin de proposer un repas chaud aux élèves du secondaire. Ceux-ci étaient auparavant accueillis à l'UAPE de Corsier malgré le fait que cette prestation n'est pas prévue par l'OAJE au-delà du cycle primaire.

Pour répondre également à une demande de l'école, une collaboration avec le service EGZEKO a permis d'engager une animatrice sur le temps de midi pour superviser tous les élèves qui restent à l'école. Toutefois, durant cette période, ces élèves restent sous la responsabilité de leurs parents.

Les prestations liées aux repas chaud sont entièrement gérées par ONDÎNE, y compris l'intendante qui sert les repas chauds.

	Réfectoire scolaire	
	2019	2020
Lundi	0	30
Mardi	0	27
Mercredi	0	0
Jeudi	0	29
Vendredi	0	18



3.3 Personnel d'ONDÎNE

Le personnel engagé par la commune de Jongny au 31 décembre 2020 se composait de :

- Mme Gaëlle Vernay, cheffe de la coordination (70%)
- Mme Sandrine Mösching, responsable administrative (100%)
- Mme Carole Chabalier, assistante administrative (40%)
- M. Bijan Kaveh, boursier communal (10%)
- 4 responsables pédagogiques et une responsable pédagogique remplaçante (3 responsables à 70% et 2 responsables à 80%)
- 30 éducatrices (y compris auxiliaires, secondaires, tertiaires et remplaçantes)

4. Bilan et perspectives

Une restructuration importante a eu lieu en janvier 2020 afin d'améliorer la qualité d'accueil et pour répondre aux exigences de l'OAIE. Un.e responsable pédagogique par UAPE est responsable de la bonne marche de la structure et assure une référence pour l'équipe et pour les familles accueillies.

Dans le but de garantir une cohérence entre les lieux et de maintenir une vision globale du service, une cheffe de la coordination a été engagée et travaille en étroite collaboration avec le CODIR et les responsables pédagogiques.

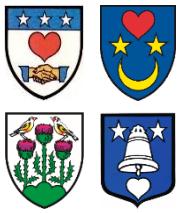
Ce nouvel organigramme permet une référence permanente dans le lieu d'accueil, une réactivité face à toutes les situations vécues et un apport pédagogique indéniable afin de faire évoluer les prestations.

Afin d'insuffler ce tournant, l'élaboration d'un nouveau projet pédagogique s'est concrétisé au printemps 2020. Les responsables pédagogiques et la cheffe de la coordination ont échangé et travaillé à la réalisation de ce document sur lequel les équipes peuvent fermement s'appuyer. Les valeurs défendues sont le respect, la communication, la transparence, le lien et la bienveillance. Ce projet pédagogique est consultable par quiconque sur internet. Il s'avère être un outil précieux pour faire avancer le travail quotidien sur le terrain et peut être remis en question régulièrement en fonction des situations vécues.

D'autres documents ont été mis à jour par la cheffe de la coordination, notamment les procédures officielles (évacuation incendie, maltraitance suspectée, etc...) et les repères institutionnels afin que toutes les équipes d'ONDÎNE puissent se fier aux mêmes règles de conduite.

En conclusion, depuis la mi-mars 2020, nous vivons une période d'incertitudes où nous avons tous dû revoir nos modes de fonctionnement, faire preuve de résilience, d'adaptation et de compréhension pour lutter ensemble contre la propagation du COVID-19.

Au terme de ce rapport, le Comité de Direction tient à remercier chaleureusement l'ensemble de ses collaborateurs qui ont fait preuve durant toute cette période d'un engagement sans faille en devant s'adapter et qui œuvrent quotidiennement à la bonne marche du service malgré cette situation difficile. Ses remerciements s'adressent également aux Municipalités du Cercle et à ses Conseils communaux pour leur appui et la confiance accordée.



Association Scolaire Intercommunale
du Cercle de Corsier (ASIC)
p.a. EPS Corsier-sur-Vevey et environs
Rue du Collège 7
Case postale 71
1804 Corsier-sur-Vevey

LE COMITÉ DE DIRECTION DE L'ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU CERCLE DE CORSIER

Au Conseil intercommunal

Préavis n° 01/2021 relatif au rapport de gestion et aux comptes 2020 de l'Association (ASIC)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions régissant les associations de communes

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (*LC*)
- de l'arrêté du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (*RCC*)
- du règlement du Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier du 26 septembre 2013 (*art. 46*)

le Comité de direction a l'honneur de soumettre, à votre approbation, le présent rapport de gestion relatif aux activités de l'Association scolaire intercommunale 2020 ainsi que les comptes de l'Association arrêtés au 31 décembre de la même année.

Le Conseil intercommunal

Durant cette année, le Conseil intercommunal a tenu quatre séances :

- Le 30 juin à Corsier, séance durant laquelle le Conseil a :

- ✓ assermenté Messieurs Nicolas Luyet (Corsier) et Roberto Trüb (Corseaux) ;
- ✓ accepté le préavis 01/2020 relatif au rapport de gestion et aux comptes 2019 de l'Association ;
- ✓ accepté le préavis 02/2020 relatif à l'adoption des nouveaux statuts de l'Association ;
- ✓ élu Monsieur Raymond Pritchard (Chardonne) en tant que membre de la Cogest ;
- ✓ procédé au renouvellement des membres du Bureau, à savoir :

M. Cédric Desmet	<i>Président</i>
Mme Corinne Ansermoz	<i>Vice-présidente</i>
Mme Corinne Borloz	<i>Scrutatrice 1</i>
Mme Marie Pickavance	<i>Scrutatrice 2</i>
M. Jean-Philippe Neyroud	<i>Scrutateur suppléant 1</i>
M. Tiago Ribeiro	<i>Scrutateur suppléant 2</i>

- Le 1^{er} octobre à Corseaux, séance durant laquelle le Conseil a :
 - ✓ assermenté Madame Anne-Lise Neyroud (Chardonne) ;
 - ✓ accepté le préavis 03/2020 relatif au budget 2021 de l'Association ;
- Le 18 novembre à Corsier, séance durant laquelle le Conseil a :
 - ✓ assermenté Monsieur Philippe Dettwiler (Jongny) ;
 - ✓ élu Monsieur Hervé Liniger membre du Comité de direction délégué municipal de Corsier-sur-Vevey et l'a assermenté ;
 - ✓ élu Madame Céline Murisier présidente du Comité de direction ;
 - ✓ élu Madame Corinne Ansermoz (Jongny) en tant que membre de la Cogest ;
- Le 17 décembre à Jongny, séance durant laquelle le Conseil a :
 - ✓ approuvé les modifications mineures demandées par le Canton des statuts de l'ASIC.

De plus, une séance du bureau s'est tenue le 14 septembre à Corsier.

Le Comité de direction

Composition du Comité de Direction au 31 décembre 2020

Mme Céline Murisier	<i>Présidente</i>
M. Gilbert Cavin	<i>Vice-président</i>
M. Patrick Michaux	<i>Membre</i>
M. Hervé Liniger	<i>Membre</i>
Mme Valérie Boden	<i>Voix consultative</i>
M. Patrick Mellina	<i>Voix consultative</i>
Mme Virginie Primnaz	<i>Secrétaire de l'Association</i>

Généralités

Le Comité de direction s'est réuni à six reprises pour traiter de différents sujets qui concernent l'Etablissement scolaire et Egzeko, pour lesquelles des procès-verbaux ont été établis. Trois séances extraordinaires se sont tenues les 26 juin, 3 juillet et 19 novembre 2020.

Durant ces séances, le Comité a notamment :

- ✓ réglé les affaires courantes en collaboration avec la Direction de l'Etablissement scolaire et l'Animation jeunesse Egzeko ;
- ✓ approuvé les comptes 2020;
- ✓ approuvé le budget 2021
- ✓ préparé les préavis à soumettre au Conseil intercommunal ;
- ✓ traité les questions relatives aux transports scolaires ;



- ✓ assuré et appuyé le suivi du programme LIFT ;
- ✓ planifié, d'entente avec les Municipalités et en collaboration avec la Direction de l'établissement primaire et secondaire, la mise à disposition de salles de classes supplémentaires ;
- ✓ recruté et engagé une secrétaire générale ;
- ✓ résilié le contrat de travail de la secrétaire générale au terme du temps d'essai ;
- ✓ achevé la réalisation du projet des nouveaux statuts, intégrant le Service d'accueil parascolaire Ondine dans les buts de l'Association scolaire ;
- ✓ envoyé pour approbation au Canton les nouveaux statuts.

Visite annuelle préfectorale

La traditionnelle visite annuelle préfectorale a eu lieu le 17 novembre 2020. Madame Florence Siegrist, Préfet du district Riviera-Pays-d'Enhaut, s'est entretenue avec le Comité de Direction et avec le Président du Conseil intercommunal. Elle a de plus effectué plusieurs contrôles des registres, des procès-verbaux du Comité de direction et du Conseil intercommunal, des comptes tenus par la Bourse, ainsi que des diverses règlementations intercommunales. Elle a en outre pu relever l'excellent travail administratif.

Le Conseil d'Etablissement

Le Conseil d'Etablissement est la structure qui remplace les Commissions scolaires. Il sert d'interface pour l'insertion de l'école dans la vie locale. Il se veut un lieu d'échange d'informations et de propositions réunissant en quatre quarts égaux les autorités communales, les parents d'élèves, les professionnel-le-s des établissements scolaires et les représentant-e-s des organisations ou milieux concernés par la vie de l'école.

Les membres du Comité de direction de l'ASIC sont membres également du Conseil d'Etablissement. Ils composent le Quart politique avec Madame Anna Tagliaferri (membre du Conseil intercommunal), qui occupe la fonction de présidente de ce Conseil.

Pour rappel, les trois autres quarts sont le Quart parents, le Quart professionnel et le Quart société civile. Le Conseil d'Etablissement se compose au total de 20 membres.

Le CE s'est rencontré le mardi 4 février 2020, au collège de Corsier. Les séances du 7 mai et du 3 novembre 2020 ont dû être annulées en raison de la situation sanitaire liée à la pandémie.

L'Etablissement scolaire

L'année sous revue, équivalente à l'année civile, ne coïncide pas avec l'année scolaire.

Pour le rapport de l'école, le Comité de direction vous invite à vous référer au rapport annuel de l'Etablissement scolaire portant sur l'année scolaire 2020, que vous pourrez consulter sur le site internet suivant :

<https://www.epscorsier.ch/vie-scolaire/vie-etablissement/rapports-annuels/>



EGZEKO – Animation jeunesse du Cercle de Corsier

Rapport rédigé par M. Thierry Chevalley



Organisation

Créé en 2008, l'animation jeunesse fonctionne avec trois professionnel.les de l'animation. Le service est rattaché à l'Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier. Un comité de direction, constitué de délégués municipaux des quatre communes, veille au respect des modalités de coopération, de financement et des conditions fixées afin que l'animation jeunesse du cercle de Corsier corresponde aux besoins et attentes de la population.

Locaux

Un bureau de fonctionnement est établi au sein de l'administration communale de Corsier. L'espace EGZEKO, à Corsier, permet des rencontres et réunions avec les jeunes dans un lieu adapté. D'autres locaux sont encore mis à disposition par les quatre communes.

Personnel

1 animateur à 70%

1 animatrice à 40%

1 animatrice midi à 20% pour l'accueil des élèves de 9-11S sur le temps de midi

Collaborations entre les animations jeunesse du district : les professionnels des secteurs jeunesse et les travailleurs sociaux du cercle de Corsier, de Vevey, de La Tour-de-Peilz, de Montreux et de Villeneuve se rencontrent et collaborent en fonction des projets mis en place.

Conseil - Accueil - Information

L'animation jeunesse du cercle de Corsier a été sollicitée pour des conseils et informations dans divers domaines tels que :

- conseil, soutien administratif et/ou financier pour des projets d'animations divers par des jeunes et des partenaires (recherche de financement, organisation d'animations, etc.);
- rencontres et échanges avec des jeunes ou groupes de jeunes, avec des comités de sociétés locales, avec des parents, avec l'APé du cercle de Corsier.

Membre :

- du groupe de prévention du Groupement romand d'études sur les addictions ;
- de la plateforme de travail social Relier ;
- du groupe Intercentre de l'animation socio-culturelle
- du groupe ressource des Villages Solidaires de Corseaux et de Jongny

Collaborations :

L'animation jeunesse du cercle de Corsier collabore avec des professionnels de différents milieux :

- communal (différents services communaux);
- scolaire du cercle (direction, enseignants, médiateurs, infirmière, conseil des élèves);
- social (Ginkgo, AACTS, service culturel Vevey, service jeunesse Vevey, sport & jeunesse La Tour-de-Peilz et animation jeunesse Montreux, SEMO, etc.);
- culturel (sociétés de développement des communes du cercle, sociétés locales du cercle, association *Impro Riviera Events*, Atelier *FunnyArt*, etc.);
- prévention (Fondation vaudoise contre l'alcoolisme, PROFA Vevey, etc.)
- sportif (100% skateboard et TRY Hard shop– cours de skate et contest Jongny)



Participation aux groupes de travail

Association intercommunale scolaire du Cercle de Corsier
Comité culturel COCU – Vevey
Comité Corsier en fête
Comité Marché des Vins - Chardonne
Conseil d'établissement des communes du Cercle de Corsier
DAC - Corsier
Festival Animai – Vevey
Fête de la Danse – Vevey
Projet PrévRives20
Forum Jeunesse Riviera
Groupe Santé scolaire – Cercle de Corsier
PICS AJ - Lausanne
Projet LIFT – accueil de jeunes
Projet prévention Stop suicide – Association Stop Suicide/Genève
Projet Mes premières lunes – Riviera
Projet PEJ – Canton de Vaud
Rencontres « jeunesse++ » - Police Riviera
Village solidaire Pro Senectute – Corseaux
Village solidaire Pro Senectute – Jongny

Travail avec des jeunes et/ou leur famille

Plusieurs demandes de suivis de situation personnelle ou familiale. Selon les besoins, un accompagnement vers les ressources du réseau a été mis en place.

Plusieurs situations concernant des jeunes pour des problématiques mélangeant domaine scolaire et domaine public ont amené à des entretiens, des rencontres et des propositions de collaborations entre les différents acteurs scolaires, jeunesse et familiaux.

Implication du service dans le PAVE, système de relais entre l'école et les partenaires communaux ou villageois pour la gestion d'heures de retenues d'élèves dans l'optique de travaux d'intérêt public.

Accompagnement spécifique des jeunes et/ou/avec leur/s parent/s.

Projet LIFT – place de travail hebdomadaire

Depuis février 2018, une PTH est proposée par EGZEKO pour accueillir un.e jeune le mercredi après-midi dans le but de faire découvrir la profession et les activités dans le domaine de l'animation socio-culturelle. D'une durée de trois mois environs, une expérience de stage a permis à une jeune adolescente d'accompagner l'équipe autant dans la préparation que la mise en place sur le terrain des animations et activités proposées.

La KAF – réfectoire scolaire avec encadrement

La KAF est le nom choisi par les jeunes pour nommer le nouvel espace d'accueil de la pause de midi du secondaire 9-11 S au sein du collège de Corsier, créé à la rentrée d'août. Il est ouvert tous les jours de 12h à 14h, sauf le mercredi. Ce lieu est aménagé en deux espaces distincts :

- la salle du réfectoire (salle C2) qui accueille les jeunes inscrits à Ondine pour manger un repas chaud, ainsi que celles et ceux qui amènent leur propre repas. Un micro-ondes est utilisable sur place. Après le repas, les jeunes qui le souhaitent ont à leur disposition un baby-foot, des jeux de sociétés et des bandes dessinées ;

- la « zone zen », aménagée dans le hall du Collège pour accueillir les jeunes avec leur propre repas, ainsi que celles et ceux qui désirent réviser ou simplement se détendre durant leur pause. Un four micro-onde ainsi qu'une bouilloire sont à disposition sur place.

Les repas commandés sont servis entre 12h et 12h45 dans la salle C2 selon la liste des inscriptions. La gestion complète des repas servis est assurée par le service Ondine.



L'animatrice MIDI est présente et disponible pour les jeunes. Elle encourage chacun.e à prendre suffisamment de temps pour manger, afin de vivre ce moment de manière détendue en privilégiant les contacts humains. Ils peuvent s'adresser à elle en cas de besoin (conflits entre jeunes, envie de discuter, de jouer, de réviser). Ce temps de midi peut être consacré à créer, imaginer, construire... selon les envies de chacun.e !

Les jeunes respectent les lieux en nettoyant leur place après leur passage. Ils se responsabilisent par rapport à leur attitude, aux écrans et ils décident comment ils souhaitent occuper leur pause de midi. Ils ne sont pas contraints de rester à la KAF et ils sont sous la responsabilité de leurs parents durant la pause de midi.

Activités organisées tout au long de l'année

Yaura du sport / Jongny : la salle de gym est investie par l'équipe des monitrices et moniteurs d'Egzeko tous les mercredis de 14h00 à 15h30, hors des vacances scolaires. Les enfants des « hauts » prennent part aux activités ludiques et sportives, proposées dans un cadre agréable et sous forme de déroulement positif. Entre 10 et 30 jeunes sont présents chaque mercredi. Cette offre a été interrompue lorsque les écoles ont fermé, de mars à mi-juin. Elle a repris à la rentrée scolaire d'août avec du sport à l'extérieur, sur le terrain herbeux se trouvant dans la cours d'école de Jongny tant que la météo le permettait. Avec l'arrivée de l'automne la formule « en salle » a repris, avec masque pour les plus de 12 ans. Depuis août, les enfants présents sont inscrits sur une liste avec leurs coordonnées afin de garantir un traçage si nécessaire.

Yaura du sport / Corseaux : les mercredis de 16h à 17h30. Même principe qu'à Jongny, la suite des activités sportives sur le « bas ». La nouvelle salle de gymnastique est agréable et fonctionnelle. La fréquentation du sport à Corseaux est en diminution et a eu de la peine à reprendre après la pause Covid de mars à juin. À la rentrée d'août, le sport en salle a cédé la place au sport en extérieur autant que possible, parfois sur le terrain en béton se trouvant en dessus de la salle de gym de Corseaux, parfois au terrain de la Bourgette à Corsier. Depuis août, les enfants présents sont inscrits sur une liste avec leurs coordonnées afin de garantir un traçage si nécessaire.

Les mercredis c'est permis : projet mensuel d'activités en plein-air, avec 5 après-midi de loisirs en extérieur, avec inscription préalable sur le site [internet](#). Patinoire, jeux à la plage de la Pichette, visite de la ferme des Maïkoff à Chardonne et un spécial Noël à la plage. Un tournus intercommunal est organisé quant aux lieux où se déroulent les activités. Entre 9 et 20 enfants ont participé, qu'il vente, qu'il neige ou que le soleil soit le héros du jour. Le grand succès de ce projet : vivre et investir le grand air, les espaces de nature ainsi que la camaraderie et les plaisirs simples.

Cours d'improvisation théâtrale EGZEKO

EGZEKO propose un cours d'improvisation intercommunal, afin de permettre aux jeunes âgés de 12 à 15 ans (9 à 11ème), de découvrir cette activité artistique. Participation financière de CHF 50.- demandée aux parents pour l'année. Engagement d'une/un coach d'improvisation théâtrale. Entraînements les mercredis de 12h15 à 13h45 dans la salle du Conseil à Corsier. Inscription au Championnat Vaudois LIEV (Ligue d'Improvisation Écolière Vaudoise). Participation à des activités liées à l'improvisation théâtrale selon projets locaux ou régionaux. 25 participant.e.s au 1^{er} semestre, puis 10 au 2^{ème} semestre : la situation COVID a quelque peu limité la participation. Les cours ont subi les adaptations demandées par les mesures cantonales.

Moins de blèmes en 8ème – prévention en milieu scolaire

Né de l'observation de différentes problématiques liées au comportement des élèves de 8^{ème} année entre elles.eux, ce projet d'intervention a été créé par les animateurs jeunesse, afin de leur amener des outils sur le thème du comportement de chacun au sein d'un groupe. Après une première analyse, l'unité PSPS de la DGEO va se déterminer dans le courant de l'année pour évaluer sa portée pour les élèves et décider d'une prise en charge comme mesure de son catalogue de prestations.



Quatre périodes pour écouter les élèves s'exprimer sur des situations blessantes et/ou abusives vécues à l'école, pour apprendre à prendre position face à une situation, reconnaître les signaux d'alertes qui nécessitent une demande d'aide et trouver les bonnes personnes qui seront des ressources : tels sont les objectifs de ces interventions en classe. Les élèves n'ont pas la langue dans leur poche et ces périodes passent bien trop vite pour aborder tous les sujets qui les préoccupent. Néanmoins, de nombreuses situations sont abordées en petits et grands groupes, avec la présence de l'enseignant.e afin de lui permettre de mieux percevoir les enjeux relationnels qui existent dans sa classe.

Projets divers

Projet Reller – Mt-Pèlerin

Voisinages 2020, journée réunissant ateliers de rencontre et d'échange ainsi que jeux et découvertes locales, en collaboration avec différents partenaires régionaux, aurait dû se dérouler en automne mais la situation sanitaire nous a amené à reporter son organisation en 2021 normalement.

Activités organisées

Toutes les activités annuelles normalement organisées de mars à juin n'ont pas pu avoir lieu, pour des raisons sanitaires.

Permanence scolaire pendant le 1^{er} confinement

Collaboration et partage des tâches liées à l'accueil des enfants avec les enseignant.e.s

Projet 7été 2020

Le contexte de la crise sanitaire liée au Covid nous a amené à développer ce projet pour les nombreuses familles impactées sur les plans financier, émotionnel et organisationnel, liés aux activités des vacances d'été.

« 7été2020 » a eu pour objectif de proposer 4 semaines d'activités gratuites pour les enfants du Cercle de Corsier et environs. Ces activités orientées sur le sport, la nature et la créativité ont eu pour ambition d'améliorer le bien-être physique et psychique des enfants, ainsi que la rencontre entre enfants d'horizons différents. Au-delà de cet objectif de base, ce projet se voulait solidaire pour toutes et tous de par sa gratuité.

Les animateurs jeunesse se sont pleinement engagés dans ce projet et se sont entourés de monitrices.eurs (pour le sport et les activités de plein air) et de partenaires pour les activités spécifiques comme l'atelier skate+trott ou encore les ateliers artistiques.

En chiffres

309 inscriptions ont été reçues sur l'ensemble du projet (89 enfants différents).

Dans l'ensemble, la gestion des inscriptions est satisfaisante, même si cet aspect-là représente une charge de travail conséquente. Il y eu 9 situations où les enfants ne se sont pas présentés à l'activité malgré une inscription enregistrée à leur nom. Ce petit pourcentage a peu impacté les activités si ce n'est que certaines journées étaient complètes très rapidement et il est dommage que certains enfants n'aient pas pu s'inscrire faute de places disponibles. Les activités de « 7été2020 » étaient tributaires de la météo puisqu'elles se déroulaient toutes en plein-air. Par chance, aucune d'entre elles n'a dû être annulée.

Evaluation qualitative – satisfaction du public cible

À travers toutes ces activités, toutes et tous ont vécu de grands moments riches en partage, en rigolade, en détente. Une pause bienvenue pour tous les enfants. Par la grande diversité des animations proposées, ils ont pu se ressourcer par le sport, la création artistique, la nature, ou encore simplement par des moments de détentes accompagnés de musique et de jeux de société, selon les affinités et les besoins de chacun.e.

Il est assez inhabituel pour les enfants d'avoir le choix de ce qu'ils vont faire sur une journée de loisirs. Or, les lundis (sport à gogo), les mardis (ateliers du parc Chaplin) et les mercredi (Vive la Nature) sont toutes des activités où l'enfant avait l'opportunité de choisir entre plusieurs options. Si au départ



certains enfants peuvent se sentir dé-sécurisés par trop de liberté, cela a pour avantage de répondre individuellement au besoin de chacun.e (repos, dépense d'énergie, créativité, contacts sociaux, etc.). Par des mots encourageants, des e-mails de remerciements et des messages, la gratitude des enfants et de leurs parents est remontée jusqu'à l'équipe par différents canaux de communication. Beaucoup de familles se sont dites soulagées d'avoir vu venir cette offre et les enfants se sont montrés très enthousiastes et demandent déjà comment se passera l'été prochain.

Enfin, ce projet a réussi à démontré qu'à travers des activités simples et de proximité, les enfants sont amenés à vivre des temps de qualité tout en leur permettant de se dépenser physiquement. C'est le bien-être physique et psychique des enfants qui aura été le fil conducteur de « 7été2020 », et en cela, c'est une grande réussite pour l'équipe d'animation jeunesse Egzeko.

Bilan financier

Une bonne maîtrise des coûts, quelques adaptations et l'ajout d'un goûter rafraîchissant au vu de la température, voici en résumé, le premier regard apporté sur les comptes :

- le succès de participation des enfants aux ateliers ludiques et créatifs a demandé des achats de matériel supplémentaire en conséquence,
- la disponibilité des collaborateurs.trices extérieur.e.s a subi quelques changements, des monitrices.teurs ont été engagés à leurs places,
- quelques jours ont vu les températures passer largement la barre des 30°C, nous avons organisé un goûter rafraîchissant sous forme de glace à l'eau,
- les soutiens financiers obtenus sont légèrement inférieurs aux montants demandés, la part prise en charge par le Service Jeunesse EGZEKO augmente en conséquence. Un soutien du Service de l'éducation physique et du sport du canton, au travers du projet Sport-Santé, a été accordé exceptionnellement.

Bilan et perspectives (synthèse générale de l'action, suite à donner)

Les objectifs du projet sont atteints, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. La situation extraordinaire liée au Covid aura permis la mise sur pieds de ce projet exceptionnel. Nous réalisons qu'une demande existe de la part des familles du Cercle de Corsier et environs pour des activités estivales sportives, ludiques et créatives.

Sous conditions de trouver les ressources financières, l'animation jeunesse Egzeko souhaite réitérer l'expérience, non pas sur 4 mais sur 2 semaines pour l'été 2021.

Stop suicide, la campagne différente de 2020

Pour cette année particulière, un projet novateur a été développé par l'association : la création d'une pièce de théâtre à l'attention des 15-25 ans, écrite et interprétée par de jeunes adultes. La qualité du travail, de l'écriture et du jeu proposé crée un outil magnifique qui, malheureusement, n'a pas pu être produit avant le second confinement. Nous espérons que ce projet pourra voir le jour et profiter aux jeunes de la région en 2021.

8ème Jongny Contest – 10.10.2020

Annulé pour cause de pluie !!!

Tournoi de foot - Chardonne 25.09.2020

Quel moment ! Dans le froid et, après une heure, sous une légère pluie glaçante, 70 enfants et jeunes se sont réunis pour faire la fête au football. Iréel mais merveilleux ! 31 matches, des goals et de la rigolade !

L'automne s'amuse – Cercle de Corsier et environs du 12 au 16 octobre 2020

Pour la quatrième année consécutive, ce camp d'automne est à nouveau venu enrichir le programme d'Egzeko. Il est attendu de pied ferme par de nombreux enfants et parents et a rapidement affiché complet. Au programme de cette année : pain trappeur sur le feu, une virée en trottinette jusqu'au château de Chillon, une carte aux trésors et un journal de voyage laissé par Jean-Henri Fabre emmenant les enfants à la découverte de la faune locale du Mont-Pèlerin et enfin, la visite d'une ferme



pas comme les autres (chez la famille Maïkoff à Chardonne) avec rencontre des alpagas, brossage des chevaux et rencontre de « papy » le vieux et impressionnant taureau. La nuit sur la paille initialement prévue n'a pu avoir lieu en raison des contraintes sanitaires liées au Covid. Espérons qu'elle puisse être proposée en 2021 !

Bal de Noël 2.0

Pas de réunions de groupe possible, mais... la technologie permet aux audacieux les choses les plus folles ! En partenariat avec Fynight et grâce au talent de deux jeunes Dj's, une soirée online pour les jeunes de 9 à 11S du Cercle a pu être organisées. Formation des Dj's pendant 4 samedis après-midis, aménagement d'un espace privé pour la prise directe vidéo et sono de la soirée et site accueillant celles et ceux désirant vivre l'événement en direct ! Selon les données techniques du site, plus de 100 jeunes ont « participé » à ce livestreaming. Et deux Dj's ont découvert leur nouvelle passion !

Communication

Site internet

Depuis 2019, un nouveau site a vu le jour : www.egzeko.ch. Les animateurs peuvent ainsi mettre en ligne les différents événements de l'année, mettre à jour les rendez-vous hebdomadaires, gérer les inscriptions en ligne. Une présentation de l'animation jeunesse et les contacts des animateurs y figurent également.

Newsletter

En 2020 est née la Newsletter Egzeko. Un évènement à promouvoir, un défi lancé aux familles, un retour d'activité en image... Environ 4 fois par année la Newsletter est envoyée à près de 200 contacts (familles du Cercle, réseau, communes, etc.).

Réseaux sociaux

Facebook : environ une publication par semaine pour le public connecté à Facebook. Il s'agit surtout de parents et d'autres acteurs du réseau jeunesse Riviera.

Instagram : pour être en lien avec le public adolescent. Les publications Instagram Egzeko visent les 14 ans et plus et concernent les évènements qui leur sont destinés.

Divers

Subventions à des projets de jeunes

Soutiens logistiques à différents petits projets limités dans le temps (prêt de locaux, mise à disposition de matériel d'animation, rencontres et conseils).

Soutien à plusieurs étudiants ou apprentis dans leurs recherches de stages, de formation et accompagnement sur des lieux de stages.

Projet OBJECTIF2028 – un jeune triathlète, Gaël Kocher, souhaite déployer ses ailes pour réaliser son rêve : participer aux Jeux Olympiques de 2028. Accompagnement administratif, soutien technique et financier.

DécorKAF – 3 jeunes artistes à l'assaut des murs de la KAF, une artiste professionnelle pour les guider et les accompagner dans la réalisation d'une fresque géante du nom de « planète Bouffe ».

Espace Egzeko

Organisations de rencontres avec les différents comités d'organisation tout au long de l'année.

Mise à disposition de l'Espace Egzeko à différents partenaires ou groupes locaux pour repas, séances de travail ou rencontres.

Projet Jardins du DAC.

Gestion du stock de matériel d'animation.



Bilan général

Créativité et adaptabilité !!!

Tels sont les maîtres-mots pour définir cette année si particulière.

Enfants, jeunes, parents, professionnel.le.s... chacune et chacun a dû chercher, trouver, découvrir des ressources particulières et nécessaires pour garder l'énergie et l'envie de faire ce qui est bien, ce qui est bon et ce qui est important pour se sentir en confiance.

Après une pause forcée pendant tout le printemps, l'équipe du service jeunesse a multiplié les recherches, les demandes, tout en se creusant les méninges afin, d'une part, accompagner au mieux les familles et leurs composantes, et d'autre part, d'imaginer et de préparer au mieux le lendemain, avec une dépendance quant aux annonces et décisions sanitaires nationales et cantonales. Et ce travail, quelquefois compliqué, s'est avéré gage de créativité, de réactivité et de moments de loisirs vivifiants et bienveillants.

Des dépenses gérées au mieux, dont les changements de répartitions ont été nécessaires pour assurer le bon encadrement des activités proposées et privilégiant la tenue de ces dernières plutôt que leur complexité.

La KAF est en marche... un grand projet vivant son démarrage avec de nombreuses restrictions, mais la conviction que ce lieu multiple multiplie les liens entre et avec les jeunes, tout en s'inscrivant dans un accompagnement privilégié d'un processus d'autonomisation en cours pour les 12 ans et plus.

Que 2021 s'inscrive avec de nombreuses couleurs, dont celles qui n'ont pas ou peu trouvé leur éclat sous Covid-censure.

LIFT



Rapport rédigé par Mme Madeleine Skinner, Coordinatrice locale

2020 est la quatrième année d'existence du programme LIFT dans notre cercle scolaire.

Le Comité de pilotage s'est réuni à quatre reprises durant cette année. A compter du 13 octobre, Mme Céline Murisier a rejoint notre équipe suite à la démission de M. Bernard Schär, ancien président. Le reste du Comité demeure identique.

Le 30 janvier a eu lieu à la salle communale de Corseaux notre traditionnelle remise des diplômes LIFT pour la volée 2018/2020. Sept élèves ont été diplômés et huit autres constituent le groupe en cours. Une cinquantaine de personnes ont participé à cette soirée. Une quinzaine d'entreprises partenaires ont été représentées. Cette soirée permet de vivre des moments d'échanges informels et chaleureux avec tous nos partenaires.

Les deux premiers mois de l'année se sont focalisés sur le suivi des jeunes dans les entreprises. Des visites surprises sur le terrain ont été réalisées ainsi que des entretiens liés à la restitution des bilans finaux d'évaluation des élèves. Des entretiens de présentation des jeunes dans les entreprises pour leur nouvelle place de travail hebdomadaire (PTH) ont également eu lieu. Un jeune a décidé de ne plus poursuivre l'expérience LIFT, ceci pour des raisons de difficulté à poursuivre une scolarité équilibrée.



A partir du 18 mars, toutes les PTH ainsi que le suivi des modules d'accompagnement des élèves ont été suspendus en raison de la pandémie de la Covid-19. Des contacts ont toutefois été maintenus avec les entreprises et les élèves durant cette période particulière.

En juin, Mme Manuela Joliquin et M. Alexandre Höldrich (enseignants et animateurs des modules d'accompagnement) ont présenté le programme LIFT aux élèves de 9^{ème} année. Une soirée d'informations a pu se dérouler dans la grande salle de Corsier, le 24 juin. Une vingtaine d'élèves étaient présents.

Fin juin, le centre de compétences LIFT à Berne a proposé à notre établissement scolaire un soutien exceptionnel à quelques jeunes de 11^{ème} ayant suivi le programme LIFT et n'ayant pas trouvé de solution après leur scolarité. Cette mesure a été mise en place en lien avec les événements de la Covid-19. M. Alexandre Höldrich a donc proposé de suivre un élève durant dix heures afin de lui donner un soutien personnalisé. Cette nouvelle expérience s'est avérée très intéressante et bénéfique autant pour l'élève que pour l'enseignant. Son financement a été pris en charge par le centre de compétences. Pour les élèves ayant dû interrompre leur PTH au printemps, la reprise des élèves sur le terrain a pu recommencer début septembre. Deux entreprises ont toutefois préféré mettre en suspens l'accueil des jeunes ceci jusqu'en mars 2021.

En septembre également, un jeune a décidé de ne pas poursuivre l'expérience LIFT étant donné l'annulation dans un très court délai de sa PTH. Un autre jeune ayant déménagé a également interrompu le programme.

Début septembre, une soirée festive a été organisée par le centre de compétences LIFT au centre patronal de Paudex avec les acteurs et les représentants LIFT afin de célébrer les dix ans d'existence du programme en Suisse romande. Mme Madeleine Skinner y était présente et a eu le plaisir de croiser plusieurs entreprises partenaires de notre Cercle. Un ancien élève de notre établissement scolaire a même témoigné sur son expérience.

La nouvelle volée 2020/22 a débuté avec un nombre conséquent de jeunes, onze au total. Un élève supplémentaire rejoindra le groupe début janvier 2021.

Des solutions ont été trouvées pour remplacer deux jeunes composant la nouvelle volée car leurs places ont été annulées fin octobre et mi-novembre, ceci toujours en lien avec la Covid. Ces deux jeunes ont donc débuté leur expérience quelques semaines plus tardivement que le reste de leurs collègues. Ils termineront toutefois leur stage également fin février afin qu'ils puissent être dans le même mouvement que les autres élèves.

La poursuite de recherches de nouvelles places de travail s'est avérée difficile cette année étant donné les circonstances liées à la situation sanitaire. Le Comité a toutefois le plaisir de compter deux nouvelles PTH dans le service intercommunal Ondîne depuis cet automne.

Deux entreprises extérieures ont été approchées et ont démontré un réel intérêt, toutefois, les incertitudes de cette fin d'année et de celles du début 2021 ne leur permettent pas de s'engager pour le moment dans l'aventure LIFT. Les contacts sont néanmoins maintenus.

Fin novembre, une rencontre régionale réunissant les établissements scolaires de la Riviera et de l'Est vaudois a eu lieu à La Tour-de-Peilz. La présence de M. Frank Maret, facilitateur Plus, a démontré le soutien qu'il pouvait offrir aux écoles qui le souhaitaient, dans l'aide à trouver de nouvelles PTH. L'organisation actuelle de LIFT dans notre établissement étant excellente, notre école n'est pas considérée comme prioritaire, mais l'expérience de M. Maret dans l'automobile, intéresse vivement le Comité d'autant plus que nous ne disposons pas de PTH dans ce domaine (mécanique, garages). Un



suivi aura donc lieu en 2021. Le Comité espère compter sur une à deux nouvelles entreprises partenaires supplémentaires dans ce domaine.

Le Comité de pilotage relève que la ligne budgétaire a été respectée et correspond à la réalité des demandes de notre programme.

Comptes 2020

Le détail des comptes de l'exercice 2020 sont présentés dans le cahier annexé.

En résumé, les comptes 2020 de l'Association présentent :

un total de charges de	CHF 4'800'748.80
un total de revenus de	CHF 76'361.10
d'où un montant à charge des Communes du Cercle de	CHF 4'724'387.70

Commentaires

Compte 522.3522.00 - Ecolages payés : Concerne les élèves du Cercle de Corsier qui étudient dans une autre commune.

La position 2 des comptes en rapport avec les **activités pédagogiques** présentent une forte diminution des coûts en raison de nombreuses activités annulées pour cause de pandémie.

La position 9 des comptes, liée aux **activités annexes**, a subi les mêmes effets de la pandémie que la position 2.

Pour les autres positions, le Comité de direction n'a pas d'autre remarque à formuler en plus des commentaires figurant dans le cahier des comptes.

Conclusions

Au terme de ce rapport, le Comité de direction se plaît à relever les bonnes relations entretenues avec votre Conseil et le remercie de son appui et de sa confiance.

Ses remerciements s'adressent également à toutes les personnes qui collaborent à la bonne marche des affaires de l'Association, à toutes les bonnes volontés qui sont engagées au service des quatre Communes du Cercle, ainsi qu'à tout le personnel qui œuvre quotidiennement dans les différents secteurs de l'Association.

En conclusion, Le Comité de Direction vous Propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :



**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION SCOLAIRE
INTERCOMMUNALE DU CERCLE DE CORSIER**

- Vu le préavis du Comité de Direction n° 01/2021 relatif à la gestion et aux comptes de l'Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier pour l'année 2020,
- Vu le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet qui a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- 1 d'approuver le présent rapport de gestion 2020,
- 2 d'approuver les comptes de l'Association de l'exercice 2020 tels qu'ils sont présentés,
- 3 d'approuver la répartition des charges telles que proposées,
- 4 de donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année écoulée.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

La Présidente



Céline Murisier



La Secrétaire



Virginie Primnaz

Accepté par le Comité de direction dans sa séance du 9 février 2021



CORAT RIVIERA

COMMISSION CONSULTATIVE RÉGIONALE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Instituée en 1987 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey sous la forme d'une commission intercommunale, la CORAT Riviera a pour mission d'étudier les problématiques d'aménagement du territoire qui concernent l'ensemble de la Riviera ou une partie de celle-ci. Il s'agit d'un organisme de réflexion, de concertation et de coordination à caractère consultatif, qui présente des propositions aux municipalités.

La CORAT Riviera est formée des délégués municipaux des dix communes de la Riviera responsables de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, accompagnés des chefs des services des trois villes. Depuis 2011, du fait de l'élaboration du projet d'agglomération transports et urbanisation (PA T/U) Rivelac, les responsables des bureaux techniques des communes de Blonay, du cercle de Corsier (BTI) et de St-Légier-La Chiésaz ont été intégrés à la CORAT. Le directeur de Promove est également invité à la CORAT plénière depuis 2017, ainsi que la cheffe de projet de l'agglomération Rivelac depuis son engagement mi 2020.

Pour la législature 2016-2021, MM. Dominique Martin, syndic de Blonay et Alain Grangier, syndic de La Tour-de-Peilz, sont respectivement président et vice-président de la commission.

Selon les objectifs définis par les municipalités et l'importance des dossiers à traiter, la CORAT peut désigner des groupes de travail spécifiques chargés du suivi de ces dossiers. Cas échéant, ces groupes peuvent recourir aux avis et prestations d'un consultant extérieur. Les membres de la CORAT sont régulièrement informés des démarches entreprises par les groupes de travail et de l'avancement des mandats qui leur ont été confiés lors des réunions de la commission plénière.

ACTIVITÉS 2020 DE LA CORAT PLÉNIÈRE

Sur les quatre séances initialement planifiées pour l'année 2020, la CORAT plénière n'en a maintenu que deux en mars et en septembre. Les deux autres séances ont été annulées, faute d'objets importants à traiter et à fortiori, au vu des mesures sanitaires en vigueur.

L'un des principaux sujets abordés en 2020 est celui du mandat d'étude concernant la problématique des parkings d'échange (P+R), confié au bureau team+. En outre, la commission a poursuivi les échanges autour des projets et questionnements des communes et a été informée sur l'état de la situation concernant l'exploitation du Bus du Petit Prince et des réflexions en cours y relatives. Au surplus, de brefs points d'information ont été faits sur les démarches en cours de l'agglomération Rivelac.

Les principaux points susmentionnés sont présentés de manière synthétique ci-après.

Mandat d'étude P+R Riviera (localisation, dimensionnement et planification des parkings d'échange)

Il est rappelé que ce mandat a démarré en automne 2018 (cf. rapports d'activités 2018 et 2019), en collaboration avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), qui a participé à son financement à hauteur de 30%, ainsi qu'au suivi de l'étude (séances CORAT plénière / Groupe de travail technique ad hoc).

Le financement de l'étude par les communes de la Riviera a été assuré par le biais de la CIEHL, s'agissant d'un mandant s'inscrivant à la suite du projet d'agglomération transports et urbanisation de 2011. Les éléments financiers sont donc présentés dans le rapport d'activités 2020 de la CIEHL.

L'étude a été finalisée durant le premier semestre 2020. Le Groupe technique, composé de représentants de la DGMR, du bureau team+ et du SAI, s'est réuni une dernière fois en février, en présence de représentants des sociétés de transports publics (VMCV / MVR / CFF) auxquels les résultats de l'étude ont été présentés.

Un point de situation sur les résultats de la consultation des municipalités et de la DGMR sur le rapport de synthèse de l'étude a été fait lors de la CORAT plénière de mars. En synthèse, les points de divergence entre la DGMR et les municipalités / CORAT persistent, la DGMR considérant que les seuls P+R qui entrent dans la stratégie cantonale sont locaux (Chardonne, Jongny, Blonay - gare, St-Légier - gare), alors que les P+R régionaux (St-Légier - Hauteville et Montreux - Chailly) n'y entrent pas. La prise de position de la DGMR de juin 2020 demeure problématique pour les municipalités concernées et de manière générale, pour la CORAT.

Le rapport de synthèse de l'étude est disponible sur le site internet du SAI :

<https://www.sai-riviera.ch/CORATetudeP+R.pdf>.

En lien avec la question des parkings d'échange, la CORAT a été interpellée par PRO VELO Riviera concernant la participation financière du Canton de Vaud pour l'amélioration des interfaces P+R et B+R sur la Riviera. L'association relevait en particulier que l'aspect B+R n'était pas abordé dans le cadre de l'étude menée par la CORAT, alors que de nombreux B+R devraient faire l'objet d'améliorations, tant sur le nombre de places que sur la qualité des aménagements.

La problématique des B+R n'ayant pas été intégrée au cahier des charges du mandataire, elle n'a pas été traitée dans le cadre de l'étude mentionnée en titre. D'entente avec le président de la CORAT qui est également président du Comité de pilotage (COPIL) de l'Agglomération Rivelac, il a été convenu que cette problématique serait reprise dans le cadre de l'agglomération.

Projets à incidence régionale - Informations

La CORAT permet aux communes de s'informer mutuellement sur leurs projets importants qui peuvent impacter la région et/ou des communes voisines. Dans ce but, un « tour de table » est instauré à chaque séance de la CORAT plénière. Les principaux éléments évoqués lors de ces échanges ont été les suivants :

- PGA communaux , en cours de révision dans plusieurs communes : problématiques des dézonage et des zones réservées, des délais pour l'examen des dossiers par la DGTL / etc. Le cas du PGA de Montreux a également été évoqué ;
- Site stratégique La Veyre-Fenil : projet d'extension de Merck et projet de parc d'activités sur le site de La Veyre-Derrey (suite du chantier URB7 du PA T/U Rivelac de 2011);
- Mobilité et espaces publics : projet de modification de la ligne VMCV 215 / projets de zones piétonnes / projet d'aménagement de la place du Marché (Vevey) / traversées de localités / etc.
- Autres projets en cours : planification et construction de quartiers de logements (Blonay / Jongny / etc.) / projet intergénérationnel (Veytaux) / etc.

Bien souvent, ces échanges font ressortir les principales difficultés rencontrées par les communes et permettent notamment de partager conseils et pratiques.

Bus du petit Prince

Pour rappel, le Bus du Petit Prince est un dossier qui est historiquement suivi dans le cadre de la CORAT. Il dessert les communes de la Riviera, de Villeneuve et cinq communes de la Veveyse fribourgeoise. Le déficit d'exploitation du Bus du Petit Prince fait l'objet d'une clé de répartition entre les 16 communes concernées. Les modalités d'exploitation ont évolué régulièrement, le nombre de courses étant de 10 par soirée depuis 2015.

L'année 2020 a été particulière du fait des mesures sanitaires mises en œuvre, qui ont impliqué l'arrêt de l'exploitation du Bus du Petit Prince au printemps et à l'automne. Les VMCV ont contacté le SAI à plusieurs reprises en cours d'année, afin d'assurer la coordination avec la CORAT, dont une séance en juillet.

En synthèse, après plusieurs mois d'arrêt au printemps, l'exploitation du bus a repris fin juillet. Le système de contrôle des billets par le chauffeur n'étant pas possible en raison des mesures sanitaires, les VMCV ont engagé des agents Protectas pour les 3 premiers week-ends d'exploitation. Malgré la présence des agents, plus de 50% des voyageurs étaient sans titre de transport, chiffre qui s'élève à plus de 90% sans agents. Le coût des agents étant supérieur aux recettes de billetterie, les VMCV n'ont pas poursuivi sur cette voie.

L'exploitation a dû être stoppée à nouveau de début novembre à fin 2020. Ces interruptions ont naturellement entraîné une diminution des charges d'exploitation, mais également une baisse des recettes, la fréquentation ayant baissé de 68% par rapport à 2019. Au final, le déficit d'exploitation à prendre en charge par les 16 communes concernées a diminué, de l'ordre de 17%, par rapport à 2019.

Par ailleurs, les VMCV sont en discussion concernant l'éventuelle intégration du Bus du Petit Prince dans la Communauté tarifaire Mobilis.

AGGLOMÉRATION RIVELAC - INFORMATION À LA CORAT PLÉNIÈRE

Un point d'information régulier a été fait dans le cadre de la CORAT, sachant qu'à l'échelle de la Riviera, le suivi des démarches se fait dans le cadre de la Conférence des syndics.

Dans la suite des démarches entreprises en 2019 (cf. rapport d'activités 2019), le Bureau du Comité de pilotage et le COPIL se sont essentiellement consacrés au lancement de l'étude relative à la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA), ainsi qu'aux statuts de l'agglomération.

LEXIQUE D'APPUI

B+R	Bike & Ride (parking d'échange vélos)
BTI	Bureau technique intercommunal (Chardonne / Corseaux / Corsier / Jongny)
CIEHL	Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman
COPIL	Comité de pilotage
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (Riviera)
CFF	Chemins de fers fédéraux
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes (Canton)
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
MVR S.A.	Société anonyme de transports publics Montreux-Vevey-Riviera
PA T/U	Projet d'agglomération transports et urbanisation
PDI	Plan directeur intercommunal
PGA	Plan général d'affectation
P+R	Park & Ride (parking d'échange)
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités
URB	Chantier d'urbanisation du PA T/U Rivelac
VMCV S.A.	Société anonyme de transports publics Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve

Vevey, le 23 février 2021 / SAI-LMS/nc

COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La commission « drogue » Riviera a été institutionnalisée de façon permanente en 1996 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey qui participaient à son financement annuel à hauteur de Fr. 1.- par habitant. Elle était composée essentiellement de représentants des milieux professionnels concernés par la toxicomanie, sous la présidence d'un représentant des autorités politiques choisi parmi les trois délégués représentant les municipalités. Il s'agissait principalement d'un organisme de soutien et de coordination au niveau du district entre les professionnels et les autorités politiques en matière de prévention et de lutte contre la toxicomanie.

Dès 2000, les actions de prévention soutenues par la commission ont été en s'élargissant, pour s'étendre à d'autres problématiques que la toxicomanie, comme l'alcool ou la violence. Cette évolution s'est faite en parallèle avec la mise en place de commissions de prévention axées sur la jeunesse dans plusieurs communes de la Riviera.

Ces changements ont conduit, en 2001, à la révision du cahier des charges de la commission, renommée « Commission prévention Riviera », en accord avec le nouveau cahier des charges qui établit la compétence de la commission en matière de soutien aux actions de prévention dans un sens très large. En parallèle, la commission a confié une étude au professeur Alain Clémence fin 2001, qui a mis en évidence diverses pistes en vue d'une politique régionale de prévention sur la Riviera.

Depuis lors, la commission fonctionne comme un organe de concertation, d'information et de collaboration, entre les autorités politiques et les milieux professionnels concernés par la prévention au sens large.

Présidée par un membre d'un exécutif communal en fonction, elle est composée de neuf membres, dont quatre représentants des autorités politiques, y compris son ou sa présidente, délégués par les municipalités. Le SAI en assure le secrétariat.

En 2020, la représentation des municipalités a été assurée comme suit :

- Jacqueline Pellet, présidente, conseillère municipale à Montreux
- Bernard Schär, membre, conseiller municipal à Corsier
- Antoinette Siffert, membre, conseillère municipale à St-Légier-La Chiésaz
- Olivier Wälchli, membre, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz

La commission compte en outre des représentants permanents issus des milieux professionnels du social, de l'éducation et de la sécurité, soit :

- Pierre-André Emery, chargé de prévention, Police Riviera (Association Sécurité Riviera)
- Laurent Husson, directeur de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est
- Marco Pavarini, responsable jeunesse, Vevey
- Vincent Masciulli, directeur de la Fondation Addiction, Action communautaire, Travail Social (AACTS)
- Simon Smith, chef du Service des affaires sociales, famille, jeunesse, Montreux

En outre, les membres de la commission participent depuis 2011 aux séances du Conseil régional de prévention et de sécurité (CRPS), mis en place par le canton à l'échelle du district et présidé par Mme Florence Siegrist, préfet.

ACTIVITÉS 2020

La commission s'est réunie à trois reprises, en mars, juillet et novembre 2020. Outre l'adoption des comptes et du rapport d'activités 2019, elle a traité six demandes de soutien dont cinq ont été acceptées. Elle a par ailleurs assuré le suivi des projets en cours. Les projets acceptés en 2020 sont présentés de manière synthétique ci-après.

Demandes de soutien acceptées

DASLIG Vevey - Semaine d'actions contre le racisme 2020 - « Identités multiples »

Piloté par le Bureau de l'intégration à Vevey, le projet est mené par les villes de Vevey et de Montreux, qui présentent toutes deux une grande mixité sociale et culturelle. Lancée dès 2012 à Vevey, la Semaine d'actions contre le racisme s'est étendue à Montreux depuis 2017. Destinée à thématiser la multiplicité des identités de chacun (âge, genre, origine, nationalité, couleur de peau, situation familiale, profession, convictions, etc...), l'édition 2020 a été marquée par la crise sanitaire. Parmi les nombreuses activités programmées entre le 16 et le 21 mars 2020, certaines ont tout de même pu avoir lieu (interventions en classe durant l'année scolaire, campagne d'affichage public, exposition de photos sur les quais de Vevey et de Montreux, ainsi qu'une vidéo accessible par QR code, etc.), mais d'autres ont été annulées ou devraient être reportées à l'édition 2021.

La Commission prévention a soutenu le projet à hauteur du montant demandé de Fr. 1'000.-.

DJEFS Vevey, en collaboration avec La Tour-de-Peilz : Prév'Rives 2020

Piloté par le Secteur jeunesse de la Ville de Vevey, en collaboration avec le Secteur sport et jeunesse de La Tour-de-Peilz, l'action (inscrite dans la durée puisqu'elle a été initiée en 2008 avec le concours de pairs depuis 2011) est destinée aux jeunes entre 14 et 25 ans. Ainsi, du 18 juin au 24 août 2020, une équipe composée d'un professionnel et de trois pairs est allée à la rencontre des jeunes sur la zone du bord du lac à Vevey et La Tour-de-Peilz.

Dans le contexte « post-confinement » de l'été 2020, les sujets principaux abordés lors de cette action de prévention ont à nouveau été : la consommation abusive d'alcool, les risques liés aux produits stupéfiants, le littering, les nuisances sonores et le respect de chacun dans l'espace public.

La Commission prévention a soutenu le projet à hauteur du montant demandé de Fr. 6'500.-.

ASFJ Montreux, projet de prévention et de réduction des risques été 2020

Dans le contexte de l'annulation des festivals de musique en raison de la crise sanitaire et anticipant une utilisation accrue de l'espace public à des fins festives, le Service des Affaires sociales, familles et jeunesse de la Commune de Montreux a adapté le dispositif de médiation urbaine mis en place habituellement durant le Festival de Jazz et revu son budget initial. Ainsi, les actions de prévention et de réduction des risques ont eu lieu du 3 juillet au 19 septembre 2020, principalement sur la zone du bord du lac. Elles visaient les nuisances sonores, le littering, le sentiment d'insécurité, les rassemblements festifs non autorisés et la prévention des comportements à risques.

La Commission prévention a soutenu le projet à hauteur du montant demandé de Fr. 15'400.-.

EGZEKO : 7été - 20 journées loisirs

Porté par deux animateurs jeunesse du Service d'animation jeunesse EGZEKO du Cercle de Corsier, ce projet a offert 4 semaines d'activités gratuites pour des enfants et des jeunes de 8 à 16 ans dans les domaines du sport, de la nature et de la créativité. Compte tenu de la crise sanitaire et de ses répercussions économiques et sociales, ce projet a contribué à promouvoir le respect, le dialogue et le lien social.

La Commission prévention a soutenu le projet à hauteur du montant demandé de Fr. 1'000.-.

OSEO-Vaud : Pandora

Ce projet est mené par le secteur INIZIO, service pluridisciplinaire d'insertion spécialisée pour des jeunes de 15-20 ans, au sein de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) – Vaud. Il consiste à réaliser des boîtes à smartphone connectées pouvant se verrouiller/s'ouvrir sur programmation : la construction des boîtes est prévue dans le cadre d'INIZIO, par des adolescents de 15 à 18 ans au bénéfice d'une mesure du SPJ via des ateliers orientés « nouvelles technologies ». Ces boîtes sont ensuite destinées à des familles ayant des enfants entre 11 et 14 ans en difficultés et risques de rupture scolaire.

La Commission prévention a accepté de soutenir le projet à hauteur du montant demandé de Fr. 6'000.-.

Association Multi-Scènes

Outre les demandes évoquées ci-avant, nous signalons celle de l'Association Multi-Scènes soumise en novembre 2019 à la Commission. Ce projet vise à contribuer à l'acquisition du français par des femmes migrantes et à leur intégration, par le biais d'ateliers théâtraux (à la Villa Métisse de Vevey) et d'un spectacle, initialement prévu au Théâtre des Trois-Quarts (puis rendu indisponible en raison des reprogrammations dues à la crise sanitaire), et désormais envisagé dans un format scénique réduit au Théâtre Le Reflet. L'ensemble du projet devrait se terminer en juin 2021.

La Commission prévention a accepté de soutenir le projet à hauteur du montant demandé de Fr. 4'000.-.

COMPTE 2020

La contribution des communes à hauteur de Fr. 1.- / habitant (population au 31.12.2019) a été facturée en novembre 2020.

Le montant total des soutiens versés en 2020 s'élève à Fr. 68'700.-, pour des demandes de soutien acceptées en 2020, respectivement en 2018 et 2019. A cela, s'ajoutent une provision pour les soutiens acceptés en 2020 qui seront versés en 2021, soit Fr. 30'000.- et le montant forfaitaire des prestations du Service des affaires intercommunales de la Riviera, à hauteur de Fr. 8'000.-.

Dès lors, le solde disponible au 31.12.2020 s'élève à Fr. 73'692.70.

BILAN, ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES

Suite à différents échanges au sein de la Commission, une réflexion quant aux critères d'octroi des soutiens financiers à des actions de prévention a été initiée fin 2019 au sein du SAI. Faute de temps, elle n'a pas pu se poursuivre en 2020. Cette réflexion, d'autant plus nécessaire dans un contexte sociétal changeant, devra être réinitialisée dès 2021, en collaboration avec les membres de la Commission.

Annexe : Comptes 2020

Vevey, le 26 mars 2021 / SAI-CRO/IC/nc

COMMISSION PREVENTION RIVIERA

COMPTES 2020

SOLDE AU 01-01-2020

75'208.70

Provisions pour soutiens acceptés en 2019 à verser en 2020

Cie Prototype Status - Projet "Lumen pour tous"	6'000.00
DASFJ Montreux - Projet SoutienPlus 2019-2020	18'800.00
Total des provisions 2019	24'800.00

Contribution des communes pour 2020 : Fr. 1.- / hab. selon population au 31.12.2019

Blonay	6'151.00
Chardonne	3'032.00
Corseaux	2'287.00
Corsier	3'363.00
Jongny	1'544.00
Montreux	26'065.00
St-Légier-La Chiésaz	5'243.00
La Tour-de-Peilz	11'906.00
Vevey	19'871.00
Veytaux	922.00

Total contribution des communes **80'384.00**

TOTAL DES RECETTES **180'392.70**

DEPENSES

Soutiens acceptés en 2018-2019 versés en 2020

Cie Prototype Status - Projet "Lumen pour tous"	6'000.00
DASFJ Montreux - Projet SoutienPlus 2019-2020	18'800.00
ADN Dialect - Ghetto Jam 2020 (période 2019-2021)	20'000.00

Soutiens acceptés en 2020 versés en 2020

DASLIG Vevey - Semaine d'actions contre le racisme "Identités multiples"	1'000.00
DJEFS Vevey - "Prév'Rives 2020"	6'500.00
EGZEKO - "7été - un été pas comme les autres"	1'000.00
ASFJ Montreux - "Prévention et réduction des risques été 2020"	15'400.00

Total versements soutiens **68'700.00**

Provisions pour soutiens acceptés / à verser en 2021

OSEO Vaud - Secteur INIZIO - "Pandora"	6'000.00
ADN Dialect - Ghetto Jam 2021 (période 2019-2021)	20'000.00
Association Multi-Scènes - "Être femme ici et là-bas"	4'000.00

Total des provisions **30'000.00**

Prestations du SAI **8'000.00**

TOTAL DES DEPENSES **106'700.00**

SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020 **73'692.70**

Vevey - le 26 mars 2021 / SAI-IC/LMS / jm/nc